



**Procès-verbal  
de la séance du Conseil Communal d'Ecublens  
Vendredi 30 septembre 2022, à 20h00**

**Salle des Combles de l'Auberge du Motty**

---

Séance ouverte à 20h00.

**Présidence :** M. Jean-Claude Merminod, Président du Conseil communal.

---

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 24 juin 2022
5. Assermentation
6. Préavis 2022/08 : Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, droite – chemin du Bochet / chemin des Esserts – Crédit de construction
7. Préavis 2022/09 : Construction de la nouvelle Auberge communale et transformation de la grande salle – Crédit complémentaire
8. Préavis 2022/10 : Arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2027
9. Interpellation urgente – M. le Conseiller Charles Koller – Tension sur l'électricité : Que fait la Municipalité pour passer un hiver éclairé ?
10. Interpellation urgente – M. le Conseiller Gabriel Delabays – Mesures visant à économiser l'énergie et l'électricité pour l'hiver 2022-2023 : La Municipalité a-t-elle un plan d'action ?
11. Interpellation urgente - M. le Conseiller Charles Koller – Bilan et perspectives de l'activité « Ecublens Plage » Quel est le point de situation après 2 éditions ?
12. Droit d'initiatives
13. Divers
14. Communications orales et écrites

M. le Président souhaite la bienvenue dans la salle des combles de l'Auberge communale du Motty à M. le Syndic, aux membres de la Municipalité, aux Conseillers et Conseillères communaux, à l'huissier, aux techniciens et au public.

## **POINT 1 Appel**

M. le Président passe la parole à Mme la Secrétaire, Gaëlle Weissert, pour l'appel.

L'appel relève la présence de 57 Conseillères et Conseillers, 16 personnes sont excusées et 1 personne arrive plus tard.

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Atanasov Vanco, Chevalley Sandra, Demontis Deborah, Ducry Olive, Eyrauch Claudio, Fracheboud Patrick, Gigandet Corentin, Hänni Jade, Krug Alice, Raboud Pamela, Realini Didier, Rindisbacher Diego, Schelling Alexandre, Vero Stefania, Zurcher Gladys.

Conseillères et Conseillers absents : -

Conseillères et Conseillers arrivent plus tard : Mme Reeb-Landry Frédérique

**Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 29.**

## **POINT 2 Communications du Bureau du Conseil**

### **Communications Présidentielles**

#### **Au chapitre des représentations :**

- **Le 4 juillet**, a eu lieu la traditionnelle séance de passation entre le Président sortant Daniel Sage et l'actuel Président Jean-Claude Merminod, la séance a été suivie par un apéritif organisé par M. le Secrétaire Municipal, Pascal Besson.
- **Le 8 juillet**, M. le Président a représenté le Conseil communal à l'Abbaye des Patriotes d'Ecublens sur la place du Pontet.
- **Le 1<sup>er</sup> Août**, M. le Président a eu l'occasion de faire un discours au nom du Conseil communal pour la fête Nationale sur la place du Pontet.
- **Le 3 septembre**, M. le Président a participé à la fête des 10 ans du CSCE à la place François Silvant.
- **Le 24 septembre**, M. le Président a participé à la fête de la Paroisse sur la place du Motty.

**Au chapitre des correspondances** : => l'ensemble des courriers sont lus à l'Assemblée

- **En date du 13 juillet**, M. le Président a reçu une lettre de la Municipalité concernant la Commission municipale d'urbanisme, indiquant qu'ils avaient accepté la proposition du Conseil communal en date du 24 juin 2022, à savoir la candidature de M. le Conseiller Gabriel Delabays, suite à la démission de M. José Birbaum de ladite commission.
- **En date du 22 août**, M. le Président a reçu la lettre de renonciation de M. Rieben quant au poste vacant au sein du groupe PSIG.
- **En date du 24 août**, M. le Président a reçu une lettre de la Municipalité proposant d'annuler la séance du 3 novembre 2022, car elle n'avait pas d'objet à soumettre au Conseil communal.

- **En date du 28 août**, M. le Président a reçu une lettre de M. et Mme Sawley concernant la canopée dans notre commune.
- **En date du 10 septembre**, M. le Président a reçu une communication du Président du BOLE (Billard de l'Ouest Lausannois) concernant le flyer des portes ouvertes.
- **En date du 23 septembre**, M. le Président a également reçu une lettre concernant un recours de la PPE les Tournesols contre un bordereau émis par les SIL au titre de consommation d'eau. Depuis la réception du courrier, M. Hutter ayant reçu un correctif du SIL, le recours a été classé.

**Arrivée de Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry à 20h10, le nombre de Conseillers et Conseillères passe à 58, la majorité est fixée à 30.**

**Au chapitre des votations fédérales et cantonales du 25 septembre 2022 :**

M. le Président donne lecture des résultats à l'Assemblée en parallèle de la projection à l'écran.

**Résultats des votations fédérales pour Ecublens :**

**Commune :** Ecublens VD

**Electeurs inscrits :** 5'566

**Cartes de vote reçues :** 2'790

**N° : 01 Objet : Initiative sur l'élevage intensif**

Taux de participation : 50.11 %

BULLETTINS	Rentrés	2'789
	Blancs	52
	Nuls	0
	Valables	2'737

Suffrages		
Oui	1'016	37.12 %
Non	1'721	62.88 %

**Statut : refusé**

**N° : 02 Objet : Financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA**

Taux de participation : 50.11 %

BULLETTINS	Rentrés	2'789
	Blancs	37
	Nuls	2
	Valables	2'750

Suffrages		
Oui	1'096	39.85 %
Non	1'654	60.15 %

**Statut : refusé**

**N° : 03 Objet : AVS 21**

Taux de participation : 50.11 %

BULLETINS	Rentrés	2'789
	Blancs	27
	Nuls	1
	Valables	2'761

Suffrages		
Oui	905	32.78 %
Non	1'856	67.22 %

**Statut : refusé****N° : 04 Objet : Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA)**

Taux de participation : 50.11 %

BULLETINS	Rentrés	2'789
	Blancs	164
	Nuls	4
	Valables	2'621

Suffrages		
Oui	1'084	41.36 %
Non	1'537	58.64 %

**Statut : refusé****Résultats des votations cantonales pour Ecublens :**

Commune : Ecublens VD

Electeurs inscrits : 5'566

Cartes de vote reçues : 2'790

**N° : 01 Objet : Création d'un Conseil de la magistrature**

Taux de participation : 50.11 %

BULLETINS	
Rentrés	2'789
Nuls	6
Valables (dont blancs)*	2'783
Blancs	329

Suffrages		
Oui	1'771	63.64 %
Non	683	24.54 %
Blancs	329	11.82 %

**Statut : accepté**

\* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

M. le Président en a terminé avec les communications présidentielles et informe le Conseil que le Bureau du Conseil n'a pas de communication à transmettre. Il passe au point 3 de l'ordre du jour.



### **POINT 3 Approbation de l'ordre du jour**

**M. le Président** demande à toute personne n'ayant pas reçu l'ordre du jour de bien vouloir se manifester. Personne ne s'étant manifesté, M. le Président informe l'Assemblée que le bureau du Conseil a reçu 3 interpellations urgentes. Selon l'article 74 al. 5 stipulant :

*[...] elle est développée séance tenante, à la condition que le Conseil la juge urgente à sa majorité, ou dans la prochaine séance.*

M. le Président indique à l'Assemblée qu'il fera voter au Conseil communal l'urgence de ces interpellations après un bref résumé.

**M. le Président** donne la parole à M. le Conseiller Charles Koller pour une présentation succincte sans développement (titre et bref descriptif) afin de permettre au Conseil communal de déterminer l'urgence de l'interpellation.

**M. le Conseiller Charles Koller**, propose de modifier l'ordre du jour car il souhaite déposer une interpellation urgente qui porte comme titre : **Tension sur l'électricité : Que fait la Municipalité pour passer un hiver éclairé ?** Sa motivation porte sur le fait d'une part de la conjoncture actuelle concernant ce sujet et d'autre part du fait de la suppression de la séance du 3 novembre. Il espère ainsi que la Municipalité puisse répondre à un certain nombre de ces questionnements pendant la séance et sinon par écrit à la prochaine séance.

**M. le Président** remercie M. le Conseiller Charles Koller pour sa brève explication. Sachant que cette interpellation urgente est soutenue par 5 membres du Conseil communal en plus de l'intervenant, il passe au vote sur l'urgence de cette interpellation afin de l'ajouter ou non à l'ordre du jour.

Au vote, l'interpellation a été considérée urgente par le Conseil par 53 Oui, 2 Non et 3 abstentions. Cette interpellation portera le point 9 de l'ordre du jour.

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Gabriel Delabays pour une présentation succincte de son interpellation urgente afin d'également déterminer l'urgence de sa demande.

**M. le Conseiller Gabriel Delabays** propose également une interpellation urgente qui se recoupe légèrement avec celle de M. le Conseiller Charles Koller. Il précise qu'ils se sont concertés en avance afin d'éviter trop de redondances dans leurs demandes respectives. L'interpellation urgente porte le titre : **Mesures visant à économiser l'énergie et l'électricité pour l'hiver 2022-2023 : La Municipalité a-t-elle un plan d'action ?** Elle vise à répondre à un certain nombre de ces questions et interrogations concernant ce sujet et aurait souhaité une réponse écrite pour la prochaine séance étant donné que celle du 3 novembre a été annulée.

**M. le Président** remercie M. le Conseiller Gabriel Delabays pour sa brève explication. Sachant que cette interpellation urgente est soutenue par 5 membres du Conseil communal en plus de l'intervenant, il passe au vote sur l'urgence de cette interpellation afin de l'ajouter ou non à l'ordre du jour.

Au vote, l'interpellation a été considérée urgente par le Conseil par 54 Oui, 0 Non et 4 abstentions. Cette interpellation portera le point 10 de l'ordre du jour.

**M. le Président** propose à M. le Conseiller Charles Koller de reprendre la parole afin de donner des éléments succincts concernant sa 2<sup>ème</sup> interpellation urgente.

M. le Conseiller Charles Koller, remercie M. le Président et souhaite déposer l'interpellation urgente : **Bilan et perspectives de l'activité : « Ecublens Plage ». Quel est le point de situation après 2 éditions ?** pour les mêmes raisons évoquées pour sa première interpellation urgente à savoir l'annulation de la séance du 3 novembre mais également pour pouvoir traiter la séance des budgets en décembre de manière sereine.

**M. le Président** remercie M. le Conseiller Charles Koller pour sa brève explication. Sachant que cette interpellation urgente est soutenue par 5 membres du Conseil communal en plus de l'intervenant, il passe au vote sur l'urgence de cette interpellation afin de l'ajouter ou non à l'ordre du jour.

Au vote, l'interpellation a été considérée urgente par le Conseil par 30 Oui, 10 Non et 18 abstentions. Cette interpellation portera le point 11 de l'ordre du jour.

Les points suivants sont numérotés en conséquence à la suite.

**M. le Président** poursuit en passant au vote sur l'ordre du jour tel que modifié. Au vote, l'ordre du jour est accepté tel que modifié à une large majorité et 3 abstentions.

#### **POINT 4 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 24 juin 2022**

Avant d'ouvrir la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil du 24 juin 2022, **M. le Président** informe l'Assemblée de la modification de la procédure quant au traitement de ce dernier. En effet, il est apparu au cours de la dernière séance que de nombreux Conseillers et Conseillères s'inquiétaient de la difficulté à recouper les informations corrigées des procès-verbaux. Il a été relevé qu'il était peu probable qu'une personne lisant un PV, vérifie dans le suivant si des corrections avaient été par la suite ajoutées.

Nouvelle procédure concernant le traitement des procès-verbaux :

- La secrétaire tape le PV – la suppléante le relit – le Président le relit
- La secrétaire l'imprime avec un filigrane « **pour approbation** » en papier blanc recto-verso
- Porté à l'ordre du jour de la prochaine séance et transmis au Greffe Municipal pour publication sur le site **AVEC** le filigrane
- A la séance suivante, le PV est approuvé, modifié, puis signé sur papier non chimique, et archivé.
- La version corrigée du Procès-Verbal approuvée par le Conseil communal est renvoyée au Greffe Municipal **SANS** le filigrane.
- Les modifications faites au procès-verbal figurent également sur le PV suivant au point 4.

**M. le Président** ouvre la discussion sur cette nouvelle procédure et donne la parole à M. le Conseiller Jean-Paul Dudt puis à Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry.

**M. le Conseiller Jean-Paul Dudt** aimerait remercier le bureau du Conseil, le Président et surtout la Secrétaire pour avoir pris en compte ses remarques faites lors de la dernière séance du Conseil communal et approuve complètement cette nouvelle procédure. Il confirme en ce qui le concerne que le procès-verbal est impeccable.

**Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry** approuve également cette nouvelle procédure qui fait tout à fait sens et remercie le bureau du Conseil pour sa mise en place.

=> **Au vote, cette nouvelle procédure est acceptée par le Conseil à l'unanimité.**

**M. le Président** annonce une petite coquille avant d'ouvrir la discussion sur le procès-verbal et de passer au vote de ce dernier.

=> Page 12, il s'agit de lire « Mon Repos » et non « Mont Repos ».

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 24 juin 2022, **est accepté à l'unanimité tel que modifié.**

## **POINT 5 Assermentation**

**M. le Président**, conformément aux Communications présidentielles et à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation d'un nouveau membre au sein du Conseil communal en remplacement de Mme Arianda Zeka, démissionnaire du Groupe PSIG, et rappelle la procédure y relative :

« Je vais demander à Mme Nahimana Belyse, future Conseillère du groupe PSIG, de se placer à l'endroit qui lui a été indiqué, puis je lirai le serment que chaque membre du Conseil doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors Mme Nahimana, qui, à ce moment-là, lèvera la main droite en déclarant "je le promets". Après lecture du serment et promesse faite, elle pourra rejoindre les rangs du Conseil où une place lui a, d'ores et déjà, été attribuée. »

### **Serment :**

*« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. »*

*« Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »*

Ayant prêté serment, Mme Nahimana Belyse rejoint les rangs du Conseil communal sous les applaudissements de l'Assemblée et les félicitations de M. le Président.

**L'effectif passe à 59 Conseillères et Conseillers présent-e-s. La majorité est de 31 voix.**

## **POINT 6 Préavis 2022/08 - Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, droite – chemin du Bochet / chemin des Esserts – Crédit de construction**

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Nicolas Morel pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

**M. le Conseiller Nicolas Morel**, après avoir nommé les membres présents à cette séance et les membres excusés, demande au bureau du Conseil s'il y a une procédure concernant les séances des Commissions adhoc par rapport au nombre minimal de personnes présentes à la séance. Y a-t-il un quorum à respecter pour pouvoir valablement délibérer lors de ces séances ? Il remercie le bureau du Conseil pour sa prochaine réponse.

M. le Conseiller revient sur son rapport et relit le point 1 de son rapport à l'Assemblée. Il relève également la discussion sur la première question du point 2 – Discussion, car la Commission des finances s'est posé la même question. Il renvoie les membres du Conseil communal à la lecture du rapport car la réponse reçue de la part de la Municipalité est selon lui tout à fait censée.

M. le Conseiller remercie les différents intervenants pendant cette séance qui a été très intéressante et passe à la lecture des conclusions de son rapport :

**Conclusions :**

« Au vote, le préavis est accepté par 3 voix pour, sans opposition ni abstention. »

**M. le Président** remercie M. le Conseiller pour son rapport et passe la parole à M. le Conseiller Cédric Weissert, rapporteur de la Commission des finances.

**M. le Conseiller Cédric Weissert**, après avoir énoncé les membres présents de la Commission des finances et de la Municipalité pour cette séance concernant les trois préavis traités ce soir-là, il relit les conclusions de son rapport :

**Conclusions de la Commission des finances :**

« Après délibération, c'est avec 9 pour et 1 abstention que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

**M. le Président** remercie M. le Conseiller pour son rapport. Avant d'ouvrir la discussion sur le préavis annonce une précision concernant la composition des Commissions ad hoc en se référant à l'article 45 al. 2 du règlement du Conseil communal :

**Article 45 al. 2:**

Le Bureau procède à la désignation des membres des commissions ad hoc. Le membre ne pouvant être présent lors de la séance constitutive de la commission ad hoc se fera remplacer par un membre de son groupe. Une fois la commission constituée, un membre absent lors de la séance constitutive ne peut plus se faire remplacer lors d'une séance ultérieure.

M. le Président rappelle qu'il est de la responsabilité de chacun de se faire remplacer à la séance s'il ne peut pas être présent.

**Mme la Conseillère Reeb-Landry**, souhaite expliquer les raisons de son absence à la Commission ad hoc ce soir-là. Suite à des modifications de composition au sein de l'organisation du bureau du groupe PLR+ID et à de nouvelles procédures qui doivent être mises en place, Mme la Conseillère tient à s'excuser du « couac » organisationnel qui a généré son absence à la séance. Elle tient à s'excuser également auprès de Mme la Municipale et des membres de la Commission présents ce soir-là.

**M. le Conseiller De Cagna**, informe l'Assemblée que par mégarde il n'a pas relevé son nom sur l'ordre du jour et tient à s'en excuser.

**M. le Président** précise que la discussion sur le préavis est toujours ouverte. La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2022/08 est **accepté à l'unanimité moins une abstention**.

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2022/08,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

1. d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 13, rive droite, chemin du Bochet / chemin des Esserts ;
2. d'allouer à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de **Fr. 453'000.- TTC** (quatre cent cinquante-trois mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 ci-dessus ;
3. d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de **Fr. 73'000.- HT** (septante-trois mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 ci-dessus.

#### **Point 7 Préavis 2022/09 : Construction de la nouvelle Auberge communale et transformation de la grande salle – Crédit complémentaire**

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller José Birbaum pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission adhoc.

**M. le Conseiller José Birbaum**, remercie M. le Président et lit les conclusions de son rapport.

#### **Conclusions du rapport de la Commission Ad hoc :**

La Commission rappelle que la Municipalité avait fait le choix de procéder par appel d'offres de mandataires afin de mieux maîtriser le chantier, après celui du Centre Socio-Culturel dont le déroulement en entreprise intégrale n'avait pas donné totale satisfaction. Par ailleurs, le choix de procéder à une démolition complète plutôt qu'à une rénovation était notamment justifié par une meilleure maîtrise des coûts de construction et du planning.

Avec 892'000 CHF de divers et imprévus, le poste représentera près de 16% du devis (CFC 0, 1, 2, 3, 4, et 9, sans honoraires) qui, rappelons-le, s'est effectué sur la base de soumissions rentrées pour 85% des lots. Cela démontre, tant que besoin, les difficultés pour une commune de notre dimension d'agir en tant que maître d'œuvre pour des chantiers importants.

La demande de crédit complémentaire formulée dans ce préavis aurait pu être réalisée dès la prise de conscience que le poste « Divers et imprévus » allait être sensiblement dépassé et ce, avant les diverses dépenses supplémentaires effectuées depuis lors. Cela aurait évité à notre Conseil de se trouver devant une situation de fait accompli. Relevons cependant que la Municipalité avait pris la peine d'avertir le Conseil dans sa séance du 11 juin 2020 et qu'il est

complicé dans un chantier de cet ordre, avec les difficultés non prévisibles qui sont apparues durant les travaux notamment liées à la pandémie, d'avoir une vision à jour de la somme des dépassements auxquels nous pouvions nous attendre.

Par ailleurs, la Commission estime que les divers postes de dépassement de 784'000CHF détaillés précédemment représentaient des dépenses nécessaires et estime donc qu'elles sont justifiées. A l'unanimité, la Commission vous recommande d'accepter le préavis 2022/09.

**M. le Président** remercie M. le Conseiller pour son rapport et passe la parole à M. le Conseiller Cédric Weissert, rapporteur de la commission des finances.

**M. le Conseiller Cédric Weissert** lit les conclusions du rapport de la Commission des finances. (Ci-dessous dans leurs intégrités)

**Conclusions de la Commission des finances :**

La Commission trouve dommage qu'elle n'ait pas pu avoir toutes les réponses à ses questions durant la séance et que son vote ait dû se faire sans avoir tous les éléments souhaités à sa disposition. Une partie des réponses ayant été transmises quelques jours après ladite séance.

Après délibération, c'est avec 5 oui et 5 abstentions que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

**M. le Président** remercie M. le Conseiller pour son rapport et ouvre la discussion sur le préavis.

**M. le Conseiller Eric Darbellay**, en lisant le rapport de Commission ad hoc et suite à la séance de préparation du groupe Forum, il souhaite poser une question à la Municipalité. Il relève le point 2.3 du rapport de la Commission ad hoc où un montant de CHF 43'300.00 a été alloué pour le mandat d'un architecte-paysagiste - Place du Motty.

M. Le Conseiller demande à la Municipalité pourquoi ce montant ne se trouve pas dans le crédit de construction du préavis 2020/04 - Réaménagement de la place du Motty et agrandissement du parking de la Coquerellaz - Crédit de construction. Et quels ont été les travaux effectués par ce mandat d'architecte pour CHF 43'300.00 qui ne seraient pas pris en compte dans le crédit de construction du préavis 2020/04. Il remercie par avance la Municipalité pour sa réponse.

**Mme la Municipale Danièle Petoud**, prend la parole en expliquant que lorsque les travaux de construction de l'Auberge ont débuté, il a paru important au comité de pilotage, qui était composé également du Municipal de l'Urbanisme et du chef de service de l'Urbanisme, de travailler sur la place puisque de toute façon l'Auberge, par rapport à ces différents niveaux, allait avoir un impact sur la place du Motty et c'est ce choix qui avait été fait de démarrer ce mandat sur la place. Tout le travail a été fait dans le cadre du préavis de la construction de l'auberge communale. Elle précise qu'il est vrai que ce montant ressort ici comme dépense exceptionnelle mais que tout le travail a été fait par le comité de pilotage du crédit d'étude de l'Auberge communale. Le mandat a été remis au service des travaux qui a repris tout ce qui était ingénieur/technique et réalisation finale qui avait fait l'objet du préavis qui avait été présenté au Conseil communal pour la modification de la place.

De plus amples explications seront données lors du bouclage du préavis car Mme la Municipale ne se souvient plus qu'elles avaient été les discussions entre les services des bâtiments, travaux et de l'urbanisme et si c'était au service des travaux d'inclure cela dans le préavis de crédit de construction. Mais comme cela n'a pas été fait et que finalement c'est le crédit d'étude du préavis de l'Auberge qui avait fait tout le travail de planification en amont, il a paru acceptable à la Municipalité de l'intégrer dans le présent préavis.

**M. le Conseiller Aitor Ibarrola**, a une question suite à la lecture du rapport de la Commission ad hoc concernant le bureau qui a été remercié au vu des problématiques en cours de chantier et des tensions qui peuvent ressortir à la lecture du préavis avec ce dernier. Il est fait mention dans le préavis et dans le rapport, qu'une indemnité de CHF 50'000.00 a été remise pour solde tout compte. M. Le Conseiller se demande si des actions supplémentaires ont été engagées ou auraient pu être engagées contre ce bureau suite aux manquements qui ont été relevés et quelles responsabilités peuvent être fait valoir. M. le Conseiller se rappelle qu'il y a eu un épisode similaire il y a quelques années avec le bâtiment Pluton où l'ancien Conseiller Municipal M. Logoz avait obtenu réparation partielle.

M. le Conseiller souhaite connaître :

- 1) la position de la Municipalité,
- 2) si des actions supplémentaires ont été engagées au-delà des CHF 50'000.00,
- 3) si des actions supplémentaires sont entreprises
- 4) si cela est finalement possible ou pas.

**Mme la Municipale Danièle Petoud**, mentionne le fait que la Municipalité aurait pu en effet entreprendre plus d'actions et précise qu'elle avait des prétentions financières plus conséquente que les CHF 50'000.00 obtenus mais compte tenu des discussions et du fait que l'assurance du bureau en question a pris en charge ce montant, il a été décidé qu'il était plus raisonnable de renoncer à celles-ci car les montants qui auraient pu être réclamés ne valaient pas l'engagement du temps et d'argent que cela aurait engrangé en bataille juridique.

En comparaison, Mme la Municipale rappelle la bataille juridique toujours en cours qui a été engagée suite à l'événement du bâtiment socioculturel et qui dure depuis début 2017.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2022/09 est **accepté à une large majorité par 49 Oui, 2 Non et 8 abstentions.**

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2022/09,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 410'000.- TTC** (quatre cent dix mille francs) pour supporter les travaux complémentaires réalisés dans le cadre de la construction de la nouvelle Auberge et de la rénovation de la Grande salle, selon le présent préavis, et de l'ajouter au montant alloué par le préavis n° 2018/13.

## **POINT 8 Préavis 2022/10 : Arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2027**

M. le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. Cédric Weissert pour la lecture des conclusions de son rapport.

**M. le Conseiller Cédric Weissert**, informe l'Assemblée que la Commission des finances a pu statuer sur le nouvel arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2027 et ne revient pas sur tous les éléments du rapport qu'il est certain que tous les membres ont lu. Il souhaite uniquement relever l'évolution historique du taux d'imposition, certains éléments sur les rentrées fiscales et leurs évolutions ainsi que diverses remarques et réponses sur le plan des investissements.

### **Conclusions du rapport :**

« Après délibération, c'est avec 9 pour et 1 abstention que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

**M. le Président** remercie M. le Conseiller Weissert pour son rapport et ouvre la discussion sur le préavis 2022/10.

**M. le Conseiller Eric Darbellay**, remercie la Municipalité d'avoir pris en considération son vœu quant au positionnement de la Municipalité sur le prélèvement ou non de la taxe de base sur les déchets. Il encourage la Municipalité à renouveler l'expérience lors de tout arrêté d'imposition futur.

**M. le Conseiller Jean-Paul Dudt**, a une question de procédure et précise qu'elle s'est également posée lors de la Commission des finances mais dont il n'est plus certain de la réponse. Il souhaite savoir exactement sur quoi l'Assemblée va voter. S'agit-il de voter sur les conclusions du préavis ou sur l'arrêté d'imposition 2023 à 2027 ? Pour être plus précis, il souhaite savoir dans quelle mesure un Conseiller ou une Conseillère pourrait demander une modification d'un taux ou de tout autre demande par le biais d'un amendement ou si l'avis des Conseillers et Conseillères n'est pas demandé ici et que le vote porte uniquement sur les conclusions du préavis.

**M. le Président**, répond, que selon lui, le préavis peut être amendé mais il y a juste une partie où le taux doit être identique. Il demande plus de précision à M. le Syndic et lui passe la parole.

**M. le Syndic** précise que pour le traitement « parfait » de l'arrêté d'imposition il faudrait le traiter et voter point par point et indique qu'il en va du choix du Président de faire voter le préavis point par point ou uniquement sur les conclusions.

**M. le Conseiller Jean-Paul Dudt**, tient à s'excuser auprès de ses collègues de la Commission des finances, car la question s'était posée et qu'il était certain qu'ils devraient voter uniquement sur les conclusions du préavis et non point par point. Malheureusement ils l'ont tous cru !

*[[ Rires ]]*

**M. le Conseiller Aitor Ibarrola**, a également une question quant à la procédure suite à la discussion précédente avec M. le Conseiller Dudt. Quelle est la prérogative pour modifier le taux d'imposition à l'avenir s'il devait l'être. Est-ce uniquement la Municipalité qui peut modifier le taux d'imposition ou est-ce également une prérogative qui pourrait être demandé par un Conseiller communal ?



**M. le Syndic** explique que la Municipalité propose en principe de ne pas revenir avec un préavis d'imposition d'ici les 5 ans qui viennent. La Municipalité pourrait déposer, le cas échéant, un préavis si elle le souhaitait et même l'année prochaine si cela devait être nécessaire. Pour exemple, afin d'éviter un endettement trop fort suite à des problèmes financiers, la Municipalité pourrait présenter un nouveau préavis. Cependant le Conseil communal, quant à lui, ne peut pas présenter de préavis mais pourrait s'il le souhaite déposer une motion contraignant la Municipalité à présenter un nouveau préavis afin d'ouvrir une nouvelle discussion concernant l'arrêté d'imposition.

La parole n'étant plus sollicitée, **M. le Président** clôt la discussion et passe au vote sur le préavis 2022/10 après lecture des conclusions.

Au vote, le préavis n° 2022/10 est **accepté à une large majorité et une abstention**.

En conséquence,

## **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2022/10,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

d'adopter l'Arrêté d'imposition de la Commune d'Ecublens pour les années 2023 à 2027 tel que présenté.

## **POINT 9 Interpellation urgente de M. le Conseiller Charles Koller - Tension sur l'électricité : Que fait la Municipalité pour passer un hiver éclairé ?**

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Charles Koller pour le développement de son interpellation urgente.

**M. le Conseiller Charles Koller** donne lecture de son interpellation urgente et précise en préambule qu'il n'attend pas de réponse ce soir car la liste des questions est longue : texte ci-dessous (Annexe 1)

« L'actualité nous le rappelle chaque jour, l'électricité pourrait venir à manquer pendant la période hivernale en Suisse. Selon le bilan dressé par la Confédération\*, une économie de 15% devra être réalisée afin de ne pas être confronté à des risques de coupures d'électricité. Tout comme il est demandé à nos habitant-e-s de participer à l'effort de réduction, notre commune doit également faire sa part. »

Questions à la Municipalité :

### **Questions en rapport avec la stratégie adoptée par la Municipalité :**

1. Est-ce qu'une communication auprès de la population en rapport avec la sobriété énergétique est prévue par la commune et/ou par l'intermédiaire des SIE SA ? Si oui, quand et sous quelle forme ?

2. Est-ce que la Municipalité dispose d'une vision globale de sa consommation en électricité ? Si oui, quels sont les gros postes de consommation ?
3. Est-ce qu'un plan d'action a été mis en place en cas de coupure générale ou de délestage ? Si oui quel en est le contenu et quel en est l'impact sur l'administration et nos habitant-e-s ?
4. Est-ce qu'il est prévu d'intervenir auprès des commerces et entreprises afin de réduire ou interdire les enseignes lumineuses ? Quelle est la position de la Municipalité sur ce sujet ?
5. Est-ce que les bâtiments communaux, jugés sensibles, sont prêts dans l'optique d'une activation du plan OSTRAL de niveau 4 ? (À savoir, une coupure journalière maîtrisée par les Gestionnaires de Réseaux de Distribution) Est-ce que ces bâtiments sont équipés de Groupe de Secours ? Si oui, ont-ils subi les révisions nécessaires et sont-ils fonctionnels ? Si non, est-il prévu de mettre en œuvre des groupes provisoires ? (Quels financements pour ces équipements onéreux ?)
6. Quelles sont les autres mesures stratégiques adoptées par la Municipalité ?

**Questions en rapport avec l'énergie consommée à charge de la commune :**

1. Est-ce qu'il est prévu une réduction ou une interruption de notre éclairage public ?
2. Est-ce qu'il est prévu une suppression ou une réduction (horaire et/ou périmètre réduit) de l'éclairage de Noël ?
3. Est-ce qu'il est prévu de réduire la température des chauffages des bâtiments communaux et scolaires ?
4. Est-ce qu'il est prévu une réduction de l'utilisation (horaire réduit) et limitation de l'accès à notre piscine ?
5. Est-ce que la patinoire sera installée cette année ? Si oui, est-il prévu de prendre des mesures pour réduire la consommation de l'activité ? Comme par exemple, réduction des horaires d'exploitation, protection de la glace ou remplacement par une surface synthétique.
6. Quelles sont les autres mesures d'économie d'énergie envisagées et décidées par la Municipalité ?

**M. le Président** demande à la Municipalité si elle souhaite répondre à cette interpellation en séance ou si elle souhaite répondre par écrit pour la prochaine séance.

**M. le Syndic** peut répondre à certaines de ces interrogations et essaiera de rassurer l'Assemblée sur ce qu'il se fera concernant cette question de l'énergie. La Municipalité a déjà constitué un groupe de réflexion sur ces possibles mesures d'économie d'énergie. Ce groupe est constitué des chefs de services, Mme Genolet de la Culture, M. Morano pour tout ce qui concerne l'éclairage, M. Menoud, notre Greffe municipal ainsi que M. Pfister.

Toutes les communes sont conscientes qu'il faudra prendre d'éventuelles mesures de restrictions. Celles-ci seront de la compétence fédérale d'abord et les cantons feront par décrets des mesures complémentaires à ce qui est demandé par la Confédération.

M. le Syndic lit à l'Assemblée les "mesures en cas de pénurie d'électricité" qui se trouve sur le site de la Confédération. Il y a d'abord les "appels à réduire", actions qui ont déjà été demandées par la Confédération. Ensuite il y a "les limitations" qui seront appliquées si les mesures d'économie ne suffiraient pas, celles-ci toucheraient les installations dites non essentielles ; sauna, enseignes lumineuses et autres. Ensuite vient le contingentement, où OSTRAL, organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise, imposera à des grands consommateurs de réduire leur consommation globale d'un certain pourcentage.

M. le Syndic souligne que « Madame, Monsieur tout le monde » ne sont pas touchés par cette directive. Pour finir, si tout cela ne devrait pas suffire, il y a le délestage pour quelques heures, toujours sur décision fédérale et exécutée par OSTRAL. Dans ce cas de figure tout le monde sera visé, sauf, probablement les hôpitaux.

Les entreprises sont déjà informées de ces directives. M. le Syndic espère qu'il ne faudra pas en arriver à ce dernier point qui est le délestage.

En ce qui concerne le gaz, il y aura aussi des étapes comme le commutage sur le mazout dans la mesure du possible, la réduction des degrés de chauffage et pour finir, le

contingemment. Concernant ce dernier point, il ne pourra pas être appliqué sur les domiciles chauffés uniquement au gaz.

La commune d'Ecublens se prépare. Il y aura une communication qui sera faite auprès de la population, par le biais de nos panneaux notamment, afin de sensibiliser celle-ci à être sobre énergétiquement parlant.

Le service des bâtiments a une vision globale de notre consommation communale. Les bâtiments scolaires sont les plus énergivores. A l'heure actuelle, la Municipalité n'a pas de plan en cas de coupure générale. Il sera pensé par le groupe de travail.

Concernant les enseignes lumineuses, la Municipalité est favorable à ce que les commerces réduisent leur temps d'éclairage. Malheureusement elle n'a pas la compétence pour intervenir, voire interdire car il n'y pas de base légale pour le moment. Le canton y travaille.

Monsieur le Syndic informe le Conseil que la commune ne possède pas de groupe de secours, de type électrogène.

Le groupe de réflexion se penchera aussi sur la question de l'éclairage public afin que toute décision tienne compte avant tout de la sécurité de chacun. Toutes les mesures réfléchies par le groupe seront soumises à la Municipalité pour décisions. Il est prévu de baisser la température de chauffage dans tous les bâtiments aussi bien administratifs que scolaires. Par contre, il n'est pas question, actuellement, de fermer la piscine car il faudrait trouver une autre activité à faire faire aux élèves, ce qui est très compliqué, vu qu'il n'y a, actuellement, pas assez de salles de gym, sans compter les sociétés qui louent le bassin pour leurs activités.

Monsieur le Syndic peut déjà affirmer que la patinoire sera installée, cette année, mais en différant le jour d'ouverture. En effet, elle n'ouvrira pas le 11 novembre comme d'accoutumée mais le 4 décembre, cela permet d'économiser 3 semaines d'énergie Cette installation reste cependant importante pour les jeunes et les écoles.

Le Conseil recevra d'ici le mois de décembre une liste avec toutes les mesures qui seront mises en œuvre dans la commune. Le groupe de travail se base sur des recommandations d'énergie reçues de la conférence des directeurs de l'énergie, de plus l'EMCC (Etat Major cantonal de conduite) a convoqué toutes les Municipalités par le biais des préfectures pour une séance le 2 novembre.

**M. le Président** ouvre la discussion et passe la parole à M. le Conseiller Charles Koller.

**M. le Conseiller Charles Koller** remercie M. le Syndic pour ses réponses claires et dit être rassuré d'entendre qu'il y a déjà beaucoup de réflexions à ce sujet.

Le Conseiller demande au Bureau qu'elle est la marche à suivre, à présent, vu que la Municipalité n'a pas encore pu se prononcer sur certaines de ses questions. Il considère que son interpellation ne peut pas être classée ce soir.

**M. le Président** propose de passer au vote et c'est avec une large majorité que cette interpellation est renvoyée à la Municipalité, afin qu'elle puisse y répondre par écrit au prochain Conseil.

#### **POINT 10 Interpellation urgente de M. le Conseiller Gabriel Delabays - Mesures visant à économiser l'énergie et l'électricité pour l'hiver 2022-2023 : La Municipalité a-t-elle un plan d'action ?**

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Gabriel Delabays pour le développement de son interpellation urgente.

**M. le Conseiller Gabriel Delabays** donne lecture de son interpellation urgente en tentant d'éviter trop de redondance avec l'interpellation de M. le Conseiller Charles Koller. Il s'exprime en ces termes : (Annexe 2)

Développement :

Depuis 2021, les autorités fédérales ont interpellé à plusieurs reprises sur les possibles coupures de courant au vu de l'actualité internationale et des tensions sur le marché de l'énergie, alertant en particulier sur l'approvisionnement en gaz. Elles ont par ailleurs annoncé en août 2022 un plan visant à prévenir une éventuelle crise énergétique en Suisse, avec un objectif d'économies de 15%. Une campagne d'information a aussi été lancée, sous la supervision du DETEC et du DEFR, à destination des ménages et des entreprises afin d'agir de manière volontaire sur le chauffage des bâtiments. Les sondages révèlent que ménages et entreprises sont prêts à mettre en œuvre des économies rapides d'énergie et d'électricité.

Le Canton a aussi annoncé, le 28 septembre, un plan d'action visant à se prémunir de coupures de courant[1]. Le Canton a aussi appelé les communes à mettre en œuvre des efforts en la matière. Des communes comme Lausanne, Vevey et Yverdon ont déjà annoncé ou mis en œuvre des baisses de l'éclairage public ou des économies de chauffage dans les locaux des administrations. L'Union des Villes Suisses (USV) a publié par ailleurs à l'attention de ses membres une liste de mesures potentielles[2].

La publication, en début septembre 2022, des nouveaux tarifs pour l'électricité est sans appel. Les habitants d'Ecublens, de même que toutes les entreprises établies dans la commune, vont subir de plein fouet cette soudaine et importante augmentation de plusieurs centaines voire milliers de francs par année. Cette hausse s'élève à 54,6% pour Ecublens[3], avec en 2023, une augmentation du tarif à 37,5 ct. /kWh, au lieu de 24,3 ct. /kWh en 2022.

La présente interpellation entend notamment demander à Municipalité quelles sont les mesures qu'elle entend mettre en place pour une démarche responsable visant à économiser l'énergie en vue de l'hiver prochain et si des mesures seront prises pour pallier à l'inflation engendrée par la hausse des tarifs de l'électricité.

**Sur la base de ces éléments, la Municipalité est invitée à répondre aux questions suivantes :**

A combien la Municipalité envisage-t-elle la dépendance en gaz pour la commune et les locaux communaux en particulier ? Quel est le mix énergétique utilisé pour les locaux de l'administration communale, y compris les bâtiments scolaires ?

1. Est-ce que la Municipalité a mis en place une task-force ayant pour mission d'identifier les mesures à mettre en œuvre afin de procéder à des économies d'énergie à l'échelle communale, à l'instar d'autres communes ?
2. La Municipalité a-t-elle mis en œuvre des mesures d'économie d'énergie au sein des locaux de l'administration communale, tels que la baisse du chauffage ou la non utilisation d'eau chaude, et des actions de sensibilisation au personnel de l'administration ?
3. La Municipalité pourrait-elle procéder, dans la mesure du possible, à une baisse de 10% de l'éclairage public ?
4. La Municipalité compte-t-elle suivre certaines voire toutes les mesures édictées par l'USV ?
5. La Municipalité va-t-elle procéder à une campagne d'information et de sensibilisation auprès de la population, en adéquation avec la campagne nationale menée

conjointement par le DETEC et le DEFR, sur les bons gestes permettant des économies d'énergie ?

6. La Municipalité a-t-elle pris ou va-t-elle prendre des mesures visant à inciter les propriétaires, les régies gérant des immeubles dans la commune, et les commerçants à mettre en œuvre des mesures d'économie d'énergie, tels que l'extinction de certaines enseignes ?
7. La Municipalité a-t-elle envisagé d'autres mesures, par exemple des mesures touchant aux activités culturelles, sociales et sportives ?
8. A combien la Municipalité évalue-t-elle en moyenne la hausse des coûts de l'énergie pour les entreprises PME clientes des SIE (soient celles qui ne sont pas sur le marché libre) ?
9. La Municipalité peut-elle renseigner sur l'impact de la reprise de l'entier de la gestion de la distribution d'électricité par les SIE ?
10. La Municipalité envisage-t-elle des mesures concrètes d'aides en faveur des particuliers et en faveur des entreprises sises sur le sol communal ? Si oui, lesquelles ? La Municipalité a-t-elle envisagé une suspension temporaire des taxes communales frappant l'électricité ?

**M. le Président** demande à la Municipalité si elle souhaite répondre à cette interpellation en séance ou si elle souhaite répondre par écrit pour la prochaine séance.

**M. le Syndic** indique que la Municipalité répondra au prochain Conseil mais souhaite quand même apporter quelques éléments de réponse à la question concernant le rôle du SIE. M. le Syndic confirme que le prix du kWh va passer à 37.5 ct, voire 38 ct hors TVA. Cette forte augmentation est liée au fait qu'il a fallu acheter de l'énergie à un prix bien plus élevé, ce qui a obligé le SIE à adapter ses prix.

M. le Syndic explique, ensuite, le partenariat entre Romande Energie et SIE. Jusqu'à aujourd'hui, la commune était avec Romande Energie commerce pour l'acquisition du courant, par contre la distribution est assurée par SIE SA et cela depuis toujours.

**M. le Président** demande à M. le Conseiller Gabriel Delabays s'il souhaite que son interpellation soit traitée de la même manière que celle précédente. Après confirmation du Conseiller, M. le Président passe au vote et c'est avec une large majorité, 1 avis contraire et 2 abstentions que cette interpellation est renvoyée à la Municipalité afin qu'elle puisse y répondre par écrit au prochain Conseil.

## **POINT 11 Interpellation urgente de M. le Conseiller Charles Koller - Bilan et perspectives de l'activité « Ecublens Plage » Quel est le point de situation après 2 éditions ?**

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Charles Koller pour le développement de son interpellation urgente.

**M. le Conseiller Charles Koller**, avant de donner lecture de son interpellation urgente, précise qu'il ne s'attend pas à une réponse de la Municipalité ce soir mais au prochain Conseil et s'exprime en ces termes. (Annexe 3)

### **Introduction :**

La deuxième édition d'Écublens plage vient de se terminer. Je tiens à remercier la Municipalité d'avoir proposé une animation de plusieurs mois sur notre terrain en dur du Pontet. Une animation qui a permis aux écublanaïses et aux écublanaïses de partager des moments en famille et entre amis. Selon le rapport de notre Commission de gestion sur l'exercice comptable 2021 "il y a une marge d'amélioration considérable sur le concept de cette manifestation".

### **Pourquoi cette interpellation :**

Le but de cette interpellation est de demander la clarification et la position de la Municipalité sur plusieurs points concernant la manifestation. Le moment est opportun puisque nous nous situons juste après la seconde édition et 2 mois avant le vote des budgets 2023.

Rajoutons que plusieurs points soulevés par notre Commission de gestion ne peuvent attendre une réponse en 2023, les réponses aux vœux de la COGES étant habituellement communiquées dans le rapport de gestion de l'exécutif.

### **Questions à la Municipalité :**

#### **Générales :**

1. Quel bilan la Municipalité peut-elle dresser de ces 2 premières éditions ?
2. Est-ce qu'il y a eu plusieurs prestataires mis en concours pour l'installation d'Écublens plage ?
3. A-t-on étudié la possibilité de ne pas soumettre l'entier de la gestion (installation et exploitation) à 1 seul prestataire ? Si oui, quel en est le résultat ?
4. Y-a-t-il eu une mise au concours pour la gestion de la buvette d'Écublens plage ?

#### **Buvette / Exploitation :**

1. Une partie des revenus de la buvette est-elle versée à la commune ?
2. Est-ce qu'un loyer a été demandé pour l'exploitation de la buvette ?
3. Qui a payé les charges variables (électricité, eau et consommables) ?
4. Qui a payé les frigos de la buvette et le matériel de cuisine ?
5. Qui a fixé les prix des consommations de la buvette ? Ont-ils été validés par la Municipalité ?
6. Qui a choisi les boissons et la nourriture proposées ? Ont-elles été validées par la Municipalité ? Répondent-elles à un cahier des charges établi par la Municipalité ?
7. Est-ce les restaurateurs de la Commune se sont plaints de l'activité de la buvette (concurrence déloyale) ?
8. Quel jugement la Municipalité porte-t-elle sur la collaboration entre l'exploitant d'Écublens plage et les organisateurs des différentes manifestations de l'été ? Festival Country, l'Abbaye des patriotes, Festival de la transition, la fête Interculturelle et le 1er août ? Y a-t-il eu des retours des personnes concernées ?
9. Pourquoi l'exploitant de la buvette a-t-il utilisé des gobelets à usage unique de manière régulière ? La Municipalité est-elle en accord avec cela ?
10. Les prestations des artistes ont-elles été rémunérées ? Si oui, de quelle manière ?

#### **Perspectives :**

1. Est-ce que la Manifestation sera reconduite pour l'année prochaine ? Sommes-nous engagés avec un prestataire ? Est-ce que des changements importants sont envisagés ?
2. Est-ce que la Municipalité pourrait envisager de séparer l'activité en 2 voire 3 parties distinctes ? L'idée est de ne pas concentrer l'entier du mandat sur un seul prestataire.
  - a. Exemple : Prestataire 1 : Installation des infrastructures
  - Prestataire 2 : Gestion de la Buvette et des animations
3. Est-ce que la Municipalité est intéressée à faire évoluer le concept d'Écublens plage en y intégrant nos restaurateurs et nos sociétés locales dans la gestion de la buvette ? Nous pourrions imaginer un tournus sur tout l'été avec la prise en charge et la remise des installations.
4. La Municipalité compte-elle donner suite au vœu n° 6 de la COGES 21-22 ?
  - a. "que la Municipalité réfléchisse à un concept différent de celui de s'adresser qu'à un

seul prestataire pour l'activité d'Écublens Plage. Nous souhaitons que l'activité se rapproche de ce qui se fait à la Galicienne de Prilly Malley, à la Coquette à Morges ou plus récemment, à la Dérupe à Bussigny.

b. Ces trois sites fonctionnent en collectif et proposent tous des produits régionaux de qualité. Leur concept exclut la recherche du bénéfice."

**M. le Président** demande à la Municipalité si elle souhaite répondre à cette interpellation en séance ou si elle souhaite répondre par écrit pour la prochaine séance.

**Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette** précise qu'elle essaiera de répondre aux nombreuses questions lors du prochain Conseil, chose qui va se révéler difficile car ils ne sont qu'au tout début des bilans. Mme la Municipale souhaite rassurer la Commission de gestion car elle a déjà demandé à sa cheffe de service de prendre contact avec cette dernière afin de parler de tous ces points. Ainsi elle n'aura plus besoin de le faire car elle répondra aux questions posées ce soir au prochain Conseil.

## **POINT 12 Droits d'initiatives**

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Charles Koller.

**M. le Conseiller Charles Koller** souhaite faire un vœu concernant le parking de la Coquerellaz : **"Parking plastique, parking toxique de la Coquerellaz ; erreur de casting"**. Il poursuit son intervention en lisant son vœu.

« Au moment de l'agrandissement du parking de la Coquerellaz (Préavis 2020/04), des structures en plastique ont été posées sur les places de parc. Aujourd'hui, le plastique se désagrège gravement, ce qui pose un problème de pollution. Le Conseil peut le constater grâce aux images. »



M. le Conseiller poursuit en donnant lecture d'un extrait du **préavis : 2020/04 Réaménagement de la place du Motty et agrandissement du parking de la Coquerellaz – Crédit de construction**

[Extrait du préavis 4.1 DEVELOPPEMENT DURABLE - Dimension économique : "d'un point de vue économique, les matériaux choisis seront durables et faciles d'entretien, limitant ainsi au maximum leur renouvellement ou leur entretien lourd".]

Pour M. le Conseiller, le résultat des travaux ne respecte pas le préavis. De ce fait, il dépose les deux vœux suivants : (Annexe 4)

Voeu n°1 :

“Je formule le vœu que la Municipalité se charge au plus vite d’effectuer les travaux nécessaires afin d’éviter le désagrément du plastique constaté sur les places de parc de la Coquerellaz”

Voeu n° 2 :

“Je formule le vœu que la Municipalité justifie son choix du plastique pour les travaux des places de parc de la Coquerellaz et qu’elle propose une alternative plus durable”.

**M. le Président** rappelle qu’il n’y pas de discussion sur les vœux et suppose que la Municipalité va répondre lors du prochain Conseil.

**M. le Président** redonne la parole à M. le Conseiller Charles Koller pour la lecture d’un autre vœu.

**M. le Conseiller Charles Koller** souhaite déposer un vœu supplémentaire sur l’utilisation des gobelets plastiques réutilisables. (Annexe 5)

M. le Conseiller a constaté que, durant plusieurs manifestations publiques (liste non exhaustive), comme :

- 11 juin 2022 : Festival de la transition
- 1er août 2022 : Fête nationale
- 30 juin 2022 - 1er juillet 2022 : Festival country
- 8 - 10 juillet 2022 : Abbaye des Patriotes d’Ecublens
- 25 septembre 2022 : Cap sur l’Ouest
- mai - septembre 2022 : Ecublens Plage

l’utilisation de verres et vaisselle en plastique à usage unique a été privilégiée à la vaisselle réutilisable. Il trouve regrettable qu’en 2022, que la commune ne soit pas en mesure de travailler de manière plus durable lors de manifestations publiques. Il estime qu’elle est en décalage et en retard avec ce qui se fait dans les autres villes du canton.

M. le Conseiller poursuit en disant que la Municipalité est aujourd’hui responsable de cette situation car elle avait l’occasion d’avancer dans le bon sens suite au postulat déposé par M. le Conseiller Alessandro Stio en 2019.

M. le Conseiller Koller fait un bref historique :

“ Le Conseiller communal Alessandro Stio a déposé, lors du Conseil communal du 17 mai 2019, le postulat suivant : **“Bannir le plastique à usage unique : demande à la Municipalité d’étudier l’opportunité :**

1. de poser comme condition à l'utilisation du domaine public communal que les manifestations (fêtes) et restaurateurs (terrasses, food trucks, etc.) utilisent des gobelets et de la vaisselle réutilisables (lavable) ou à défaut de mieux, biodégradable, quitte à les consigner.
2. d’interdire l’utilisation de vaisselle jetable en plastique lors d’événements organisés par la commune. J’invite ce Conseil à montrer l’exemple en trouvant une alternative aux gobelets plastiques à usage unique que nous utilisons durant nos séances.



3. de soutenir les commerçants qui décident de se passer d'objets en plastique à usage unique.

M. le Conseiller poursuit sa lecture avec des extraits de réponse à ce postulat qui figurent dans le **préavis 2021/08 - Réalisation d'un Plan climat communal - Crédit-cadre - Réponses à divers postulats et vœux.**

Extrait du point 3.6 : A l'échelle de la commune - dans événements publics :

*Depuis 2014, la Ville d'Écublens instaure l'usage systématique des gobelets réutilisables (lavables) pour ses manifestations en achetant un stock de 6'000 pièces. Parallèlement, elle a encouragé les sociétés locales organisatrices d'événements publics à utiliser des verres réutilisables, en mettant gratuitement le stock de la Commune à leur disposition, seuls les frais de transport étant facturés. En automne 2019, elle a également testé la vaisselle réutilisable. Fort de cette expérience et afin de faire un pas supplémentaire dans la durabilité des manifestations qu'elle organise, elle a décidé, pour 2020, de renoncer au plastique à usage unique en recourant à la vaisselle réutilisable.*

*Lorsque l'administration en a la charge, réaliser des événements écoresponsables en cherchant à maîtriser l'impact écologique de la manifestation en elle-même, principalement en la structurant autour d'une approche zéro déchet. Élaborer un guide pratique des manifestations durables. À moyen terme, pour toute manifestation publique organisée sur le territoire communal, imposer l'utilisation de la vaisselle réutilisable.* M. le Conseiller conclut en disant que la réalité semble en contradiction avec les engagements pris par la Municipalité lors du préavis 2021/08 et qu'elle est aussi en contradiction avec la volonté du Conseil communal qui s'était exprimé par un soutien au postulat de M. le Conseiller Stio.

De ce fait, M. le Conseiller émet le vœu que la Municipalité interdise l'utilisation de vaisselle jetable en plastique lors d'événements organisés par la commune. L'interdiction s'étendra aussi à l'organisation de toutes manifestations publiques.

**M. le Président** demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante ou préfère donner sa réponse lors du prochain Conseil.

**M. le Syndic** préfère y répondre lors du prochain Conseil.

**M. le Président** passe la parole à Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano qui a une question concernant la résolution adoptée suite à l'interpellation qui avait été déposée lors du Conseil du 4 novembre 2021.

**Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano** se réfère à son interpellation "implantation de la 5G sur la commune d'Écublens" et s'exprime en ces termes :

"Pour être brève, ce sont tout particulièrement – mais non exclusivement – les préoccupations sanitaires pour notre population – et plus spécifiquement encore, pour nos enfants et petits-enfants – qui avaient alors motivé ma démarche. Je ne reviendrai pas sur les tenants et aboutissants de cette dernière, les arguments ayant été développés dans l'interpellation de même que dans mes interventions y relatives.

Pour mémoire, suite à la réponse de la Municipalité du 7 avril 2022, le Conseil a adopté la résolution affichée à l'écran :

## RESOLUTION

Le Conseil communal d'Ecublens (VD) souhaite que la Municipalité :

- 1 - informe les habitant·e·s de notre commune tant sur les avantages que sur les risques et inconvénients de la 5G par le biais d'une information claire et accessible ;
- 2 - entame une démarche afin qu'Ecublens puisse obtenir le label numérique responsable délivré par l'Institut du numérique responsable suisse.

Depuis l'adoption de cette résolution, trois nouvelles constructions / modifications d'installations de communication mobile (3G-4G-5G) au sein de notre commune ont été annoncées par voie d'enquête publique :

- **Avenue d'Epenex 12** – Adaptation d'une station de communication mobile aux technologies (4G-5G) (Swisscom SA) *Dossier 2900 – septembre 2022*
- **Chemin du Croset 11** – Construction d'une nouvelle installation de communication mobile (3G-4G-5G) (Swisscom SA) *Dossier 2901 – septembre 2022*
- **Chemin de Veilloud 10** – Modification d'une station de communication mobile (Salt Mobile SA et Swiss Indra Services SA) *Dossier 2896 – septembre 2022*

ce qui porterait – si toutes devenaient opérationnelles – le nombre d'antennes 5G pour notre commune à 13 pour une population de quelque 13'200 habitants ...

Parmi ces 13 antennes :

quatre se situent dans la Plaine du Croset (route du Bois 8 – chemin du Stand 13c – chemin du Croset 11 et chemin de Veilloud 10) et  
deux dans le quartier d'Epenex (au n° 6 et au n° 12), sans omettre celle du Tir-Fédéral 33 située à environ 500 mètres du chemin d'Epenex 6

soit **7 antennes** réparties dans **deux quartiers** où résident les **taux les plus élevés d'habitants** de notre commune sans oublier les établissements scolaires du Pontet, du Croset et de Croset-Parc.

Ce préambule m'amène à poser les questions suivantes à notre Municipalité :

- Quand sera-t-il donné suite aux points 1 et 2 de la résolution du Conseil du 7 avril dernier ?
- Des démarches ont-elles déjà été effectuées à ce sujet ?
- La Municipalité a-t-elle reçu d'autres demandes d'implantation ou de modification d'antennes existantes n'ayant pas encore fait l'objet d'une mise à l'enquête ?

En conclusion, au risque de me répéter, en tant qu'autorités, n'est-il pas de notre devoir de protéger notre population ?

Si ce n'est au niveau du Conseil dans son ensemble, au niveau personnel, chacun et chacune d'entre nous peut encore faire opposition aux trois dernières enquêtes – attention aux délais de respectivement au 2 octobre pour les deux premières et au 16 octobre pour la troisième.

Une seconde alternative ouverte à toutes et à tous est de signer l'initiative fédérale SaferPhone qui – je cite le préambule de son communiqué de presse du 12 septembre :

*« ... vise à renforcer le principe de précaution, à atteindre une exposition aux ondes aussi faible que possible et à promouvoir un réseau de fibre optique orienté vers l'avenir. Il est grand temps de prendre au sérieux les préoccupations de la population et d'inscrire dans la Constitution fédérale la protection de la santé contre le rayonnement non ionisant. »*

**M. le Président** demande si la Municipalité souhaite répondre maintenant ou lors du prochain Conseil. => Celle-ci donnera réponse au prochain Conseil.

**Mme la Conseillère Chantal Napoletano** souhaite quand même que la Municipalité réponde à la question : "La Municipalité a-t-elle reçu d'autres demandes d'implantation ou de modification d'antennes existantes n'ayant pas encore fait l'objet d'une mise à l'enquête ?".

**M. le Municipal Jean-Louis Radice** informe l'Assemblée que toutes les enquêtes publiques concernant les antennes 5G font l'objet de l'examen des services compétents au sein de la CAMAC. La Municipalité ne peut pas interdire une mise à l'enquête publique et l'autorisation relève surtout du canton. M. le Municipal croit se rappeler que M. le Député Jean-Daniel Carrard a déposé une interpellation, récemment, afin de connaître la position du Conseil d'Etat à l'égard de la réflexion qui a été conduite à l'échelon de la Confédération par rapport aux nuisances des antennes 5G.

**M. le Président** remercie M. le Municipal Jean-Louis Radice et passe la parole à M. le Conseiller Nicolas Morel.

**M. le Conseiller Nicolas Morel** souhaite lui aussi parler d'électricité mais rassure l'Assemblée car il n'y a pas de regroupement avec les deux interpellations faites plus tôt dans la soirée. Il souhaite poser la question suivante : « Quel tarif de reprise du courant photovoltaïque offrira SIE en 2023 ? » et s'exprime en ces termes :

En cette période de menace de pénurie d'énergie, il est important d'économiser l'électricité. Deux voies sont essentiellement possibles : la réduction de la demande, par des gestes individuels ou des entreprises, et l'augmentation de la production d'électricité renouvelable. Ma question ne concerne que la seconde voie.

Parmi les diverses sources d'énergie renouvelable, le solaire photovoltaïque (PV) représente certainement la plus intéressante, du fait de son large potentiel et des surfaces à disposition sans perturbations de l'environnement (toits, bordures de routes, diverses installations telles que des déchetteries, etc).

Dans le cas, très largement majoritaire, d'une installation PV sans stockage local (batterie), le courant électrique produit et non auto-consommé (lorsque la production des panneaux PV est supérieure à la consommation des appareils raccordés) peut être repris par le distributeur, à un tarif fixé. Pour encourager les entreprises et les particuliers à s'équiper de panneaux PV, le tarif de reprise du courant représente une incitation importante, s'il est suffisamment élevé. La plupart des distributeurs offraient jusqu'à présent un tarif de reprise bien trop faible (généralement inférieur à 10 ct/kWh), pas suffisamment incitatif. Dans la situation d'augmentation significative des tarifs de fourniture d'électricité (la plupart des tarifs vont augmenter de plus de 50 % en 2023), le tarif de reprise sera également augmenté de manière importante dès 2023 : par exemple, SI Lausanne passe à 19.17 ct/kWh (puissance inférieure à 30 kW, TVA incluse), Romande Energie à 18.6 ct/kWh. C'est presque un doublement du tarif de reprise du kWh.

Ecublens est alimenté en électricité par SIE, qui a récemment changé de nom (en passant de "Service intercommunal de l'électricité" à "Service intercommunal des énergies"), afin de montrer qu'il entend s'engager sur l'ensemble de l'offre énergétique. Malheureusement, les tarifs de reprise de l'électricité produite par des panneaux PV sont encore inconnus. Par ailleurs, contrairement aux SI Lausanne sauf erreur, aucun tarif plancher (par exemple sur un horizon de 10 ans, le propriétaire d'une installation PV - inférieure à 30kW - a l'assurance que le tarif de reprise ne descende pas au-dessous de ce plancher) ne semble être prévu. Mais peut-être que mes informations ne sont pas suffisamment complètes ? (Annexe 6)

Il pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité peut-elle nous informer, en tant qu'un des quatre actionnaires principaux de SIE SA, sur les tarifs de reprise de l'électricité prévus dès 2023 ?
2. SIE va-t-il instaurer un tarif plancher valable sur le long terme pour la reprise de l'électricité ?

**M. le Président** remercie M. le Conseiller pour son intervention et passe la parole à M. le Syndic.

**M. le Syndic** informe l'Assemblée que lors du Conseil d'administration du mois de septembre auquel Mme la Municipale Petoud et lui-même ont assisté, il a été question du tarif de reprise photovoltaïque. Le Conseil d'administration a décidé de fixer le montant de reprise à 19 ct. L'ancien tarif avait été fixé il y a bien longtemps et n'avait pas évolué depuis de nombreuses années. Finalement, le tarif suit le montant des achats.

**M. le Président** poursuit avec l'interpellation de M. le Conseiller Nicolas Morel : "Éclairage public, éclairage publicitaire et pollution lumineuse : où en est-on ?"

Cette interpellation est contresignée par plus de 5 Conseillères et Conseillers, est donc valable. Elle sera traitée lors du prochain Conseil. M. le Président invite l'Assemblée à en prendre connaissance. (Annexe 7)

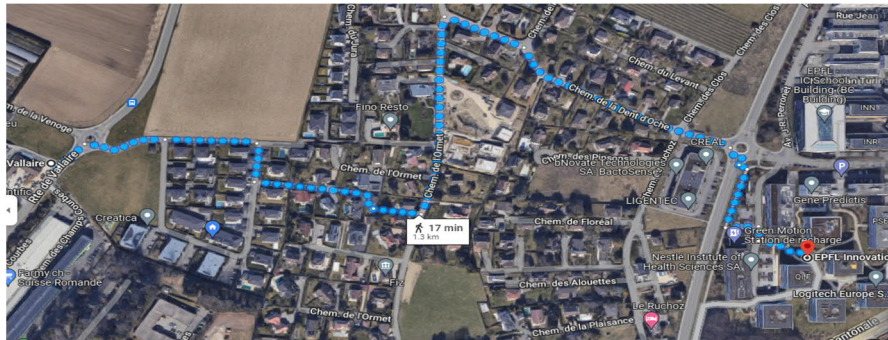
**M. le Conseiller Dudt** intervient en demandant à M. le Président, s'il est toujours possible de poser des questions dans les divers. M. le Président répond par l'affirmative en précisant que nous sommes au point 12 Droits d'initiatives, point où l'on peut déposer des postulats, des interpellations ou des vœux.

**M. le Président** remercie M. le Conseiller et passe la parole à Mme la Conseillère Taisia Terrettaz.

**Mme la Conseillère Taisia Terrettaz** annonce qu'elle déposera le **postulat** suivant : "Pour une gestion différenciée et extensible des espaces verts d'Ecublens" lors de la prochaine séance.

**M. le Président** remercie Mme la Conseillère et passe la parole à M. le Conseiller Donzel Nader.

**M. le Conseiller Donzel Nader** souhaite faire un vœu en revenant sur un sujet déjà abordé lors du dernier Conseil qui est la mobilité douce. Ce vœu concerne une servitude, située entre le chemin de l'Ormet et celui de Valaire, où la commune est fond dominant et permet de traverser un quartier de villas.





Cette servitude n'est pas visible. M. le Conseiller trouve qu'il y a beaucoup d'efforts qui ont été mis en place pour la cacher avec des aménagements rendant le passage difficile pour une poussette notamment mais également pour les personnes à mobilité réduite, comme le démontrent les images ci-dessous.



M. le Conseiller attire l'attention de l'Assemblée sur la signification des deux panneaux. En effet, aussi bien le panneau avec l'interdiction de circuler que le panneau indiquant un passage pédestre ont la même signification routière ; à savoir un panneau pédestre est de facto une interdiction de circuler, vélos y compris.



Signal	Désignation	Autorisation pour les				
		Piétons	Engins assimilés à des véhicules	Vélos	Vélos électriques légers	Autres vélos électriques
	Interdiction générale de circuler (Signal 2.01)	Oui	Oui	Non	Non	Non

Signaux	Désignation	Autorisation pour les				
		Piétons	Engins assimilés à des véhicules	Vélos	Vélos électriques légers	Autres vélos électriques
	Chemin pour piétons (Signal 2.61)	Oui	Oui	Non	Non	Non

<https://mobilitepietonne.ch/>



M. le Conseiller émet le **vœu** suivant :

“Je demande à la Municipalité d'intervenir auprès des propriétaires pour demander une signalisation qui indique clairement la servitude de passage à pied”. (Annexe 8)

**M. le Président** remercie M. le Conseiller et passe la parole à M. le Conseiller Charles Koller.

**M. le Conseiller Charles Koller** annonce le dépôt d'un **postulat** au nom des Verts qui sera transmis au Bureau avec les signatures nécessaires dans les prochains jours. Il aura pour titre : “Place de fêtes du Pontet et plus si affinités ! Quelles possibilités urbanistiques souhaitées et envisagées !”

**M. le Président** remercie M. le Conseiller et passe la parole à M. le Conseiller Gabriel Delabays.

**M. le Conseiller Gabriel Delabays** s'est rendu compte que les dates et l'ordre du jour des Conseils figurent bel et bien sur le site de la commune à l'onglet “Politique” mais ceux-ci ne figurent ni dans l'onglet “Agenda communal” lisible sur la page d'accueil du site, ni sur la page agenda du journal communal distribué à l'ensemble des ménages de la commune.

De ce fait, M. le Conseiller présente le **vœu** suivant :

“J'émetts le vœu que la Municipalité fasse le nécessaire pour qu'il soit mentionné les dates du Conseil communal dans l'agenda communal en ligne sur le site internet ainsi que sur la page agenda du journal communal”. (Annexe 9)

**M. le Président** passe la parole à Mme la Secrétaire Gaëlle Weissert.

**Mme la Secrétaire Gaëlle Weissert** souhaite apporter des précisions concernant le point “Droits d'initiatives”. Ce point permet de faire des interventions pour déposer des initiatives tels que motions, postulats, interpellations ainsi que de poser des questions ou déposer des vœux. C'est un droit que chaque Conseiller et Conseillère peut avoir. Mme la Secrétaire précise que le point des « Divers » permet à tous les Conseillers et conseillères de partager des informations qui pourrait intéressé l'Assemblée.

**M. le Président** remercie Mme la Secrétaire et passe la parole à M. le Conseiller Jean-Paul Dudt.

**M. le Conseiller Jean-Paul Dudt** relève que dans son rapport 2021, la CoGes a émis le vœu que le Bureau du conseil privilégie la tenue des séances du Conseil dans la grande Salle du Motty plutôt que dans la salle des Combles. Il s'agit du vœu n°3 de la CoGes de juin dernier.

Or, le Conseil communal siège encore dans la salle des Combles que M. le Conseiller Dudt considère peu pratique et exigüe. De ce fait, il pose ses questions au Bureau du conseil.

- Est-ce que le Bureau a pris connaissance du vœu de la CoGes et si oui, envisage-t-il d'en tenir compte ?”

M. le Conseiller poursuit en disant que personnellement il se sent moins mal à l'aise dans la Grande Salle mais que la majorité de l'Assemblée a une préférence pour la salle des Combles. Or, personne ne le sait, vu que les Conseillères et Conseillers n'ont pas été consultés.

M. le Conseiller se demande s'il n'est pas pertinent de demander l'avis à l'ensemble du Conseil avant de fixer le lieu des prochaines séances. Selon M. le Conseiller, cette question devrait être posée non seulement aux Conseillères et Conseillers mais aussi aux huissiers, aux secrétaires, aux techniciens et aux membres de la Municipalité.

**M. le Président** informe l'Assemblée que le Bureau du conseil a discuté de cette question lors d'une séance et la décision qui a été prise est de poursuivre les Conseils dans la salle des Combles jusqu'à la fin de cette année. M. le Président précise que si le Conseil siège dans la Grande Salle les tables seront les mêmes que celles qui se trouvent dans la salle des Combles, de ce fait, il n'y aura pas plus de place pour les membres du Conseil. M. le Président propose que l'année se termine ainsi et qu'ensuite une discussion sera ouverte.

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Eric Darbellay.

**M. le Conseiller Eric Darbellay** ne comprend pas pourquoi le Conseil ne pourrait pas avoir de grandes tables dans la Grande Salle du Motty. Selon lui, cet élément permettrait de faire avancer cette réflexion.

**M. le Président** passe la parole à Mme la Municipale Danièle Petoud.

**Mme la Municipale Danièle Petoud** informe l'Assemblée qu'il est impossible de remettre les grandes tables car les consignes de sécurité ne seraient pas respectées, notamment avec les nouvelles sorties de secours. Elle souligne aussi que pour le service des bâtiments cela demanderait beaucoup plus de manutention de descendre et de remonter les tables à chaque Conseil. Ce n'est qu'une question de sécurité et de respect des lois.

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Gérald Lagrive.

**M. le Conseiller Gérald Lagrive** affirme comprendre les propos de Mme la Municipale Petoud. Toutefois, il demande si dans la salle des Combles, les normes de sécurité sont respectées. Selon lui ce n'est pas le cas. Il poursuit en disant que les toutes grandes tables ne seraient effectivement plus conformes en matière de sécurité dans la Grande salle du Motty mais qu'il serait possible d'en racheter des plus grandes que celles qui sont dans la salle des Combles pour les mettre dans la Grande salle du Motty.

**M. le Président** passe la parole à Mme la Municipale Danièle Petoud.

**Mme la Municipale Danièle Petoud** répète en disant que ce n'est qu'une question de voies de sécurité.

**M. le Président** passe la parole à Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry.

**Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry** relève qu'il n'est pas aisé de voir, suivant où l'on est assis, l'écran de la salle des Combles. Elle pense que ce sera un élément supplémentaire à prendre en considération lors de la réflexion.

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Gabriel Delabays.

**M. le Conseiller Gabriel Delabays** aimerait rebondir sur les interventions des différents Conseillères et Conseillers et sur son vœu. Il relève que les Conseils pourraient avoir du public. Or dans la salle des Combles, ceci ne serait pas possible, vu le peu de place qu'il reste pour disposer des chaises pour le public..

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Aitor Ibarrola.

**M. le Conseiller Aitor Ibarrola** propose, en rigolant, à Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry de rejoindre son parti, car on y voit bien mieux.

[Rires de l'Assemblée]

Il trouverait plus judicieux que l'Assemblée soit consultée car plusieurs Conseillères et Conseillers donnent chacun leur avis et la réflexion n'évolue pas. Il demande si le Bureau peut se charger d'organiser cette consultation.

**M. le Président** affirme que le Bureau se chargera d'organiser la consultation.

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Jean-Paul Dudt.

**M. le Conseiller Jean-Paul Dudt** n'avait pas compris que la configuration de la Grande Salle ne serait plus la même qu'avant. Il propose de siéger au moins une fois dans la Grande Salle pour mieux s'en rendre compte.

**M. le Président** lui répond que le Conseil du 10 juin a siégé dans la Grande Salle avec la nouvelle configuration.

**M. le Conseiller Jean-Paul Dudt** reprend en mettant en avant que si une personne est assise à la troisième, voire à la quatrième place dans un rang, il est difficile d'utiliser une voie de secours et ne voit pas comment il est possible de parler de sécurité. Il suffit de voir le nombre de fois que quelqu'un trébuche en voulant simplement aller au micro.

**M. le Président** propose de clore le sujet car cela ne sert à rien de tourner en rond. Le Bureau va en discuter et propose de mettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain Conseil. Selon lui, il ne sera pas possible de faire un des deux prochains Conseils dans la Grande Salle car celle-ci n'a pas été réservée.

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Gabriel Delabays.

**M. le Conseiller Gabriel Delabays** propose de faire la consultation à main levée afin d'économiser au Bureau du travail.



**M. le Président** passe la parole à Mme la Secrétaire Gaëlle Weissert.

**Mme la Secrétaire Gaëlle Weissert** propose tout de même de réaliser un sondage par le biais de Google, car il y a 17 absents ce soir. Elle trouve important que tout le monde puisse donner son avis. Le résultat sera donné au prochain Conseil. Si la Grande Salle devait être choisie par la majorité des membres de l'Assemblée et selon sa disponibilité, il serait possible dès le prochain Conseil d'y siéger. Le lieu du prochain Conseil sera ainsi indiqué sur le prochain ordre du jour.

**M. le Président** aimerait clore le sujet mais M. le Conseiller Gérald Lagrive souhaite rajouter un élément.

**M. le Conseiller Gérald Lagrive** demande à avoir les plans de sécurité de la Grande Salle ainsi que les dimensions du mobilier afin qu'il puisse se pencher sur la question avec du concret. Il répète, grâce à son expérience dans la sécurité, que dans la salle des Combles les normes de sécurité ne sont pas respectées.

**M. le Président** passe la parole à Mme la Municipale Danièle Petoud.

**Mme la Municipale Danièle Petoud** informe M. le Conseiller Gérald Lagrive que ces plans ont déjà été remis au Bureau lorsque le Conseil a siégé au mois de juin. Elle a pris bonne note de toutes ces remarques et en parlera avec son service.

**M. le Président** clos la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **POINT 13 Divers**

**M. le Président** ouvre la discussion et passe la parole à M. le Conseiller Rémy Enga Luye.

**M. le Conseiller Rémy Enga Luye** souhaite aborder la question sur la pollution de la rivière Sorge et s'exprime en ces termes :

“Mon intervention porte sur la pollution de la rivière Sorge, le 29 juin 2022 vers 20h30 et qui a duré plusieurs heures. Les deux images ci-dessous montrent l'ampleur de cette pollution, observée tout le long de la rivière, qui traverse notre commune, jusqu'au lac.

Comme vous le savez, cet été les cours d'eau ont subi l'effet de la sécheresse. Les débits étaient faibles, les niveaux étaient très bas. Une charge polluante de cette envergure a sûrement un impact négatif sur les organismes aquatiques.



Photographe Monsieur BÉAT BISSIG Ch. Champs Colomb 1B 1024 Ecublens



Photographe Monsieur RÉMY E. LUYE Route du Bois 4 1024 Ecublens

La pollution était visible sur la terrasse en bois d'Ecublens-Plage. Les personnes présentes ont posé les questions suivantes à ce sujet :

**Questions :**

1. S'agit-il d'une pollution accidentelle ?
2. La source de pollution a-t-elle été identifiée ?
3. Si oui, cette source était-elle sur le territoire de la commune d'Ecublens ?
4. Quelles mesures ont été prises pour éviter que cet incident puisse se reproduire ?
5. Quelle est la procédure d'alerte en cas de pollution de l'eau ?
6. Est-ce vraiment confidentiel de savoir qui est le pollueur ?
7. S'il ne s'agissait pas d'un colorant, visible à l'œil, comment aurions-nous pu savoir ?

**M. le Président** remercie M. le Conseiller et passe la parole à Mme la Municipale Danièle Petoud.

**Mme la Municipale Danièle Petoud** a pu débattre de cette question avec son service, notamment "évacuation des eaux". Ils ont eu connaissance, très rapidement, de cette coloration de l'eau et en ont fait part à l'entente Mèbre-Sorge et au canton. Récemment, la Ville de Crissier a pu identifier, dans le courant du mois d'août, une entreprise de cette même commune qui est à l'origine de la pollution accidentelle de la rivière.

Le nom de cette entreprise reste confidentiel et ne comprend pas ce qu'il s'est passé. Ce produit est utilisé régulièrement, et c'est la première fois qu'un tel accident se produit. Une enquête a été ouverte.

Mme la Municipale demandera à son service de suivre l'évolution des investigations, même si nous ne sommes pas directement concernés mais il est important d'être au courant.

Mme la Municipale continue en répondant à la question n°7 et confirme que malheureusement, personne ne peut être au courant. C'est pour cela que l'accent est mis sur l'épuration et l'évacuation des eaux pour corriger les collecteurs. Le but est d'avoir des eaux des rivières et des lacs les plus propres possibles.

Mme la Municipale travaille énormément sur le plan régional d'évacuation des eaux, mandat donné par le canton, qui sera probablement soumis au Conseil en 2024. Il a pour objectif le regroupement afin de mieux traiter ce qui est intercommunal sur un large bassin de ces eaux qui arrivent à la baie de Vidy. C'est un sujet qui préoccupe aussi bien le canton que les communes. Elle souligne le fait que nous sommes chanceux d'avoir Mèbre-Sorge qui fait bien son travail. Elle espère pouvoir faire une communication orale lors du prochain Conseil.

**M. le Président** remercie Mme la Municipale Petoud et passe la parole à M. le Syndic.

**M. le Syndic** rappelle à l'Assemblée que le premier réflexe à avoir quand quelque chose d'anormal se passe est d'appeler la police. Cette dernière saura qui appeler.

**M. le Président** remercie M. le Syndic et demande à M. le Conseiller Rémy Enga Luye s'il est satisfait de la réponse.

**M. le Conseiller Rémy Enga Luye** précise les deux raisons pour lesquelles il a posé ces questions car il n'est pas donné à tout le monde de comprendre ce qu'il se passe. Il attire l'attention de l'Assemblée sur le nom du photographe. Ce dernier est pêcheur et c'est lui qui a pris contact avec les pompiers. La prochaine fois, il saura qu'il faut appeler la Police au moindre doute et espère qu'il n'y aura pas de prochaine fois.

**M. le Président** donne la parole à M. le Conseiller Daniel Sage.

**M. le Conseiller Daniel Sage** souhaite faire une annonce. Il y a encore des formations CO2 qui sont données par les services SIE. La prochaine formation sera le 10 octobre qui a pour thème le numérique soit en présentiel à Crissier, soit en ligne. Toutes les informations se trouvent sur le site des SIE.

**M. le Président** donne la parole à Mme la Conseillère Silvana Passaro.

**Mme la Conseillère Silvana Passaro** souhaite faire de la publicité pour la Jeunesse d'Ecublens. En effet, les jeunes organisent le samedi 8 octobre leur repas de soutien. Elle incite les Conseillères et Conseillers à y participer car la Jeunesse se meurt.

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Aitor Ibarrola.

**M. le Conseiller Aitor Ibarrola** aimerait saluer et remercier l'initiative de la Municipalité concernant le nouveau passage piéton qui se trouve entre les deux giratoires sur le Tir-Fédéral.

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Jean-Paul Dudt.

**M. le Conseiller Jean-Paul Dudt** aimerait remercier la Municipalité d'avoir renoncé aux feux d'artifices. Malheureusement après les communications orales de la Municipalité, le Conseil n'a plus le droit à la parole sinon il aurait remercié la Municipalité le soir même. Il espère que cette décision sera pérenne.

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Gabriel Delabays.

**M. le Conseiller Gabriel Delabays** en profite pour remercier M. le Huissier qui se déplace dans la salle pour apporter le micro aux Conseillères et Conseillers. Il a une question pour la Municipalité concernant l'événement qui s'est déroulé hier soir, qui était très appréciable d'ailleurs, à savoir la dégustation des vins de la Ville d'Ecublens. Il aimerait savoir si la Municipalité est contente globalement de cet événement et savoir si la commune disposera assez de vin vu les événements qui ont eu lieu cette année, dès lors que l'entrepôt Cruchon a brûlé avec la cuvée de rouge de cette année.

**M. le Président** passe la parole à M. le Syndic.

**M. le Syndic** considère ses portes ouvertes où il est possible de déguster les vins des moments privilégiés. Malheureusement, on peut constater qu'il n'y a pas de rouge. Toute la cuvée 2021 est totalement détruite à cause de l'incendie. Il reste encore un peu de vin et il est gardé précieusement, par exemple pour le Conseil communal. Par contre, le vin blanc peut être commandé.

**M. le Président** clos la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **POINT 14    Communications orales et écrites**

**M. le Président** ouvre la discussion point par point sur :

**A – COMMUNICATIONS MUNICIPALES ECRITES :**

1) Dépense non prévue au budget pour la migration de l'application facturation dans le cadre de la mise en œuvre de la QR-Facture

2) Réponse à la question de M. le Conseiller Daniel Sage, posée lors de la séance du 7 décembre 2018, relative à la mise en œuvre des mesures recommandées par la Direction générale de l'environnement (DGE) en matière de qualité de tri des déchets

**M. le Président** donne la parole à M. le Conseiller Daniel Sage.

**M. le Conseiller Daniel Sage** commence par remercier la Municipalité car elle a pris au sérieux le sujet des déchets. Il est allé dépouiller un peu tous les rapports de gestion. Il a pu prendre en considération les résultats de 2003 à 2021. Il parle des déchets incinérables et recyclables. Grâce aux mesures municipales et à la discipline de la population tout se passait bien entre 2003 et 2012. Il est visible sur les graphiques, présenté à l'écran, qu'en 2008, le 50% des déchets est trié et l'autre 50% est recyclé dans les fours de Tridel. En 2012, il y a eu l'entrée en vigueur de la taxe au sac et l'introduction des conteneurs à compost dans chaque immeuble. Les points de tri locaux à disposition de la population sont très importants, cependant on remarque une modification des habitudes de tri. En effet, on constate une chute des déchets incinérables de près de 90 kg, alors que la courbe des déchets recyclables monte. Cependant, on ne retrouve pas dans les déchets recyclés, la perte des déchets incinérés. De plus, nous pouvons constater que des déchets recyclés par les communes ont "disparu". En fait, ils n'ont pas disparu, ils sont amenés à d'autres points de tri, comme dans les commerces.

La courbe en traitillés sur le graphique, taux de recyclable, est continuellement en hausse jusqu'en 2013, puis progressivement en baisse, ceci étant dû à une population qui trie de moins en moins. M. le Conseiller constate que la population écublanaise est bonne élève car les déchets incinérés sur la commune sont moins importants que ceux pour le canton du Vaud. (Annexe 10)

On retrouve des déchets non conformes dans différentes poubelles, par exemple du sagex dans le papier. C'est particulièrement exacerbé dans les déchets compostables où l'on retrouve beaucoup de plastique dans le compost. Une nouvelle machine très récente a été mise en service par la société Ecorecyclage qui permet le tri du biodéchet au plastique ; à savoir que l'on retrouve près de 50 tonnes de plastique dans l'engrais qui se retrouve finalement dans nos champs

**Vœu 1** : (Annexe 11)

Que la Municipalité nous informe sur la qualité du compost produit par ECORECYCLAGE (Lavigny) suite à l'installation des machines de tri qui séparent les déchets non conformes (plastiques) des biodéchets.

Quantité des déchets :

Il est nécessaire que des leviers d'action communaux soient mis en place afin de toucher directement la population dans la prévention des déchets ou de leur réparation car "le bon déchet n'existe pas".

Une campagne de sensibilisation aux déchets va débuter en octobre 2022 sur la commune de Lausanne qui vise à sensibiliser la population pour la réutilisation, le partage et l'échange des objets.

Zero waste switzerland est une association à but non lucratif qui offre des activités et soutient la population et les acteurs du territoire suisse à la réduction des déchets à la source. Cette

association a déjà fait un passage à Ecublens lors d'un atelier. Celui-ci a eu un franc succès. M. le Conseiller souhaiterait qu'ils puissent revenir prochainement sur la commune.

Responsable.ch propose la règle des 5 R : renoncez - réparez - réfléchissez - réutilisez et recyclez.

## **Vœu 2 :**

Que la Municipalité participe activement à des actions favorisant la réduction des déchets comme l'échange, le réemploi, le partage, la réparation, le prêt...

3) Réponse au vœu de Mme la Conseillère Fabienne Crousaz, déposé lors de la séance du 11 décembre 2021, relatif à la création d'un chemin sécurisé pour les écoliers autour du parking de la Coquerellaz

**M. le Conseiller Gérald Lagrive** apporte une correction. Ce n'est pas le 11 décembre 2021 mais le 11 décembre 2020 car Mme la Conseillère Fabienne Crousaz n'était plus au Conseil en décembre 2021.

M. le Président propose de vérifier et la correction sera faite par la suite.

4) Décompte de clôture – Préavis n° 2020/08 « Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens et Chavannes-près-Renens, secteur 11 – Triaudes/Sorge – Crédit de construction »

**M. le Président** clos la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **B – COMMUNICATIONS ORALES :**

**M. le Président** avant de passer la parole à M. le Syndic annonce le départ de trois Conseillères et Conseillers : Irina Karpushova, Quentin Leuba, Sébastian Suess

**L'effectif passe à 56 Conseillères et Conseillers présent-e-s. La majorité est de 29 voix.**

**M. le Syndic** présente au Conseil communal son programme de législature 2021 - 2026.

La Municipalité a fait un slogan qui est un clin d'œil : Equilibre en mouvement. Il y a toujours une notion d'équilibre qui doit être maintenue pour que tout fonctionne.

Ce programme est le résultat et la continuité des législatures précédentes. La Municipalité a voulu prendre un engagement envers la population et le Conseil communal. Elle est consciente que toute action devra s'inscrire dans un cadre financier qui impose des limites.

La Municipalité a défini 4 axes, dont 18 objectifs et 47 actions. L'esprit de la législature est de rechercher le bien-être de la population et du personnel communal. Le climat et l'ouverture sur l'extérieur sont au cœur du programme.

M. le Syndic expose les différents objectifs et actions qui se trouvent dans les 4 axes.

M. le Syndic ne souhaite pas ouvrir le débat ce soir car il est déjà très tard mais assure que la Municipalité est à disposition du Conseil pour répondre aux questions concernant ce programme.

**M. le Président** demande à M. le Syndic si ce programme peut être mis sur le site de la commune afin que tout le monde puisse le lire tranquillement.

**M. le Syndic** est d'accord avec cette proposition.

Lien vers la présentation : <https://www.ecublens.ch/politique/municipalite/programme-de-legislature>

**M. le Président** donne la parole à M. le Municipal Jean Cavalli.


**M. le Municipal Jean Cavalli** informe l'Assemblée de la résiliation du contrat de travail du commandant de la Police de l'ouest lausannois, le Lieutenant-Colonel Frédéric Schaer. Cette résiliation date du 24 août 2022 avec effet à fin novembre 2022. Le commandant est dispensé de son obligation de travailler et l'intérim est assuré par le commandant adjoint le Capitaine Olivier Fiaux.

**M. le Président**, parvenu au terme de l'ordre du jour, remercie l'Assemblée pour sa participation et ses diverses interventions au cours des débats.

La tenue du prochain Conseil est fixée au **jeudi 24 novembre 2022 à 20h00**, à la Grande salle du Motty.

La séance est close à 23h30.

Le Président



Jean-Claude Merminod

La Secrétaire



Gaelle Weissert

Annexes :

- 1 – Interpellation urgente Charle Koller – Tension sur l'électricité : Que fait la Municipalité pour passer un hiver éclairé ?
- 2 – Interpellation urgente Gabriel Delabays – Mesures visant à économiser l'énergie et l'électricité pour l'hiver 2022-2023 : La Municipalité a-t-elle un plan d'action ?
- 3 – Interpellation urgente Charles Koller – Bilan et perspectives de l'activité "Ecublens Plage". Quel est le point de situation après 2 éditions ?
- 4 – Vœux Charles Koller - Erreur de casting : Parking plastique, parking toxique de la Coquerellaz
- 5 – Vœu Charles Koller - Perdue de vue ? Où est-ce que la Municipalité a égaré nos gobelets réutilisables ? Pour une alternative à la vaisselle jetable.
- 6 – Question Nicolas Morel - Tarif de reprise du courant photovoltaïque
- 7 – Interpellation Nicolas Morel - Eclairage public, éclairage publicitaire et pollution lumineuse : où en est-on ?
- 8 – Vœu Donzel Nader - Servitude Ormet-Vallaire
- 9 – Vœu Gabriel Delabays - Agenda communal - dates des Conseils
- 10 – Présentation Daniel Sage – Qualité des déchets
- 11 – Vœux Daniel Sage - Qualité du compost et Réduction des déchets

Correspondances :

- 1 – Commission municipale d'urbanisme
- 2 – Lettre de renonciation de M. Rieben
- 3 – Proposition de la Municipalité d'annuler la séance du 3 novembre 2022
- 4 – Lettre de M. et Mme Sawley
- 5 – Lettre du Président du BOLE
- 6 – Lettre de la PPE les Tournesols

# INTERPELLATION URGENTE

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS - 30 septembre 2022

## Tension sur l'électricité : Que fait la Municipalité pour passer un hiver éclairé ?

L'actualité nous le rappelle chaque jour, l'électricité pourrait venir à manquer pendant la période hivernale en Suisse. Selon le bilan dressé par la Confédération\*, une économie de 15% devra être réalisée afin de ne pas être confronté à des risques de coupures d'électricité.

Tout comme il est demandé à nos habitant-e-s de participer à l'effort de réduction, notre commune doit également faire sa part.

Questions à la Municipalité :

### Questions en rapport avec la stratégie adoptée par la Municipalité :

1. Est-ce qu'une communication auprès de la population en rapport avec la sobriété énergétique est prévue par la commune et/ou par l'intermédiaire des SIE SA ? Si oui, quand et sous quelle forme ?
2. Est-ce que la Municipalité dispose d'une vision globale de sa consommation en électricité ? Si oui, quels sont les gros postes de consommation ?
3. Est-ce qu'un plan d'action a été mis en place en cas de coupure générale ou de délestage ? Si oui quel en est le contenu et quel en est l'impact sur l'administration et nos habitant-e-s ?
4. Est-ce qu'il est prévu d'intervenir auprès des commerces et entreprises afin de réduire ou interdire les enseignes lumineuses ? Quelle est la position de la Municipalité sur ce sujet ?
5. Est-ce que les bâtiments communaux, jugés sensibles, sont prêts dans l'optique d'une activation du plan OSTRAL de niveau 4 ? (À savoir, une coupure journalière maîtrisée par les Gestionnaires de Réseaux de Distribution)

Est-ce que ces bâtiments sont équipés de Groupe de Secours ?

*Si oui, ont-ils subi les révisions nécessaires et sont-ils fonctionnels ?*

*Si non, est-il prévu de mettre en œuvre des groupes provisoires ? (Quels financements pour ces équipements onéreux ?)*

6. Quelles sont les autres mesures stratégiques adoptées par la Municipalité ?

### Questions en rapport avec l'énergie consommée à charge de la commune :

1. Est-ce qu'il est prévu une réduction ou une interruption de notre éclairage public ?
2. Est-ce qu'il est prévu une suppression ou une réduction (horaire et/ou périmètre réduit) de l'éclairage de Noël ?
3. Est-ce qu'il est prévu de réduire la température des chauffages des bâtiments communaux et scolaires ?
4. Est-ce qu'il est prévu une réduction de l'utilisation (horaire réduit) et limitation de l'accès à notre piscine ?
5. Est-ce que la patinoire sera installée cette année ? Si oui, est-il prévu de prendre des mesures pour réduire la consommation de l'activité ? Comme par exemple, réduction des horaires d'exploitation, protection de la glace ou remplacement par une surface synthétique.
6. Quelles sont les autres mesures d'économie d'énergie envisagées et décidées par la Municipalité ?



Charles Koller  
Les Vert·e·s d'Écublens



Interpellation urgente

### Interpellation urgente

Conseil Communal du 30 septembre 2022

#### Mesures visant à économiser l'énergie et l'électricité pour l'hiver 2022-2023 : La Municipalité a-t-elle un plan d'action ?

##### Développement :

Depuis 2021, les autorités fédérales ont interpellé à plusieurs reprises sur les possibles coupures de courant au vu de l'actualité internationale et des tensions sur le marché de l'énergie, alertant en particulier sur l'approvisionnement en gaz. Elles ont par ailleurs annoncé en août 2022 un plan visant à prévenir une éventuelle crise énergétique en Suisse, avec un objectif d'économies de 15%. Une campagne d'information a aussi été lancée, sous la supervision du DETEC et du DEFR, à destination des ménages et des entreprises afin d'agir de manière volontaire sur le chauffage des bâtiments. Les sondages révèlent que ménages et entreprises sont prêts à mettre en œuvre des économies rapides d'énergie et d'électricité.

Le Canton a aussi annoncé, le 28 septembre, un plan d'action visant à se prémunir de coupures de courant<sup>1</sup>. Le Canton a aussi appelé les communes à mettre en œuvre des efforts en la matière. Des communes comme Lausanne, Vevey et Yverdon ont déjà annoncé ou mis en œuvre des baisses de l'éclairage public ou des économies de chauffage dans les locaux des administrations. L'Union des Villes Suisses (USV) a publié par ailleurs à l'attention de ses membres une liste de mesures potentielles<sup>2</sup>.

La publication, en début septembre 2022, des nouveaux tarifs pour l'électricité est sans appel. Les habitants d'Ecublens, de même que toutes les entreprises établies dans la commune, vont subir de plein fouet cette soudaine et importante augmentation de plusieurs centaines voire milliers de francs par année. Cette hausse s'élève à 54,6% pour Ecublens<sup>3</sup>, avec en 2023, une augmentation du tarif à 37,5 ct. /kWh, au lieu de 24,3 ct. /kWh en 2022.

La présente interpellation entend notamment demander à Municipalité quelles sont les mesures qu'elle entend mettre en place pour une démarche responsable visant à économiser l'énergie en vue de l'hiver prochain et si des mesures seront prises pour palier à l'inflation engendrée par la hausse des tarifs de l'électricité, d'autant qu'il n'y a pas eu d'éléments à ce propos dans les communications municipales écrites transmises au Conseil.

Sur la base de ces éléments, la Municipalité est invitée à répondre aux questions suivantes :

- A combien la Municipalité envisage-t-elle la dépendance en gaz pour la commune et les locaux communaux en particulier ? Quel est le mix énergétique utilisé pour les locaux de l'administration communale, y compris les bâtiments scolaires ?

<sup>1</sup> <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/news/16209i-une-strategie-cantonale-pour-la-gestion-du-risque-de-penurie-denergie/>

<sup>2</sup> <https://uniondesvilles.ch/1000/fr/ce-sujet-occupe-les-villes-menace-de-penurie-d-rsquo-energie?share=1>

<sup>3</sup> <https://www.rts.ch/info/suisse/13363178-commune-par-commune-la-carte-des-hausses-du-prix-de-lelectricite-en-2023.html>



Interpellation urgente

- Est-ce que la Municipalité a mis en place une task-force ayant pour mission d'identifier les mesures à mettre en œuvre afin de procéder à des économies d'énergie à l'échelle communale, à l'instar d'autres communes ?
- La Municipalité a-t-elle mis en œuvre des mesures d'économie d'énergie au sein des locaux de l'administration communale, tels que la baisse du chauffage ou la non utilisation d'eau chaude, et des actions de sensibilisation au personnel de l'administration ?
- La Municipalité pourrait-elle procéder, dans la mesure du possible, à une baisse de 10% de l'éclairage public ?
- La Municipalité compte-t-elle suivre certaines voire toutes les mesures édictées par l'USV ?
- La Municipalité va-t-elle procéder à une campagne d'information et de sensibilisation auprès de la population, en adéquation avec la campagne nationale menée conjointement par le DETEC et le DEFR, sur les bons gestes permettant des économies d'énergie ?
- La Municipalité a-t-elle pris ou va-t-elle prendre des mesures visant à inciter les propriétaires, les régies gérant des immeubles dans la commune, et les commerçants à mettre en œuvre des mesures d'économie d'énergie, tels que l'extinction de certaines enseignes ?
- La Municipalité a-t-elle envisagé d'autres mesures, par exemple des mesures touchant aux activités culturelles, sociales et sportives ?
- A combien la Municipalité évalue-t-elle en moyenne la hausse des coûts de l'énergie pour les entreprises PME clientes des SIE (soient celles qui ne sont pas sur le marché libre) ?
- La Municipalité peut-elle renseigner sur l'impact de la reprise de l'entier de la gestion de la distribution d'électricité par les SIE ?
- La Municipalité envisage-t-elle des mesures concrètes d'aides en faveur des particuliers et en faveur des entreprises sises sur le sol communal ? Si oui, lesquelles ? La Municipalité a-t-elle envisagé une suspension temporaire des taxes communales frappant l'électricité ?

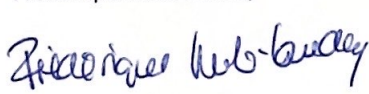
L'auteur remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.



Gabriel Delabays

Cosignataires :

Frédérique Reeb-Landry



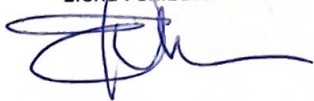
Eric Darbellay



Daniela Miéville



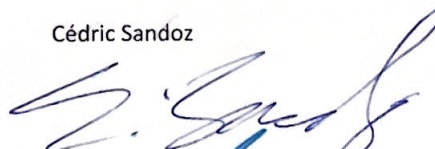
Elena Fehlbaum



Basile Bischoff



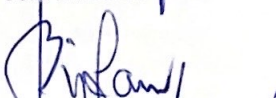
Cédric Sandoz



Chantal Junod Napoletano



José Birbaum



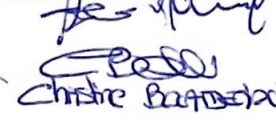
Patrick Fracheloud



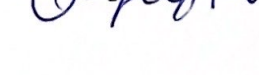
Cédric Weissert



Pierre-Albert Chapuisaz



Gérald Lagrive



Conseil Communal, Ecublens

Septembre 2022

# Interpellation

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS - 30 septembre 2022

## **Bilan et perspectives de l'activité "Écublens Plage" Quel est le point de situation après 2 éditions ?**

---

### **Introduction :**

La deuxième édition d'Écublens plage vient de se terminer. Je tiens à remercier la Municipalité d'avoir proposé une animation de plusieurs mois sur notre terrain en dur du Pontet. Une animation qui a permis aux écublanaïses et aux écublanaïses de partager des moments en famille et entre amis. Selon le rapport de notre Commission de gestion sur l'exercice comptable 2021 *"il y a une marge d'amélioration considérable sur le concept de cette manifestation"*.

### **Pourquoi cette interpellation :**

Le but de cette interpellation est de demander la clarification et la position de la Municipalité sur plusieurs points concernant la manifestation. Le moment est opportun puisque nous nous situons juste après la seconde édition et 2 mois avant le vote des budgets 2023.

Rajoutons que, plusieurs points soulevés par notre Commission de gestion ne peuvent attendre une réponse en 2023, les réponses aux vœux de la COGES étant habituellement communiquées dans le rapport de gestion de l'exécutif.

### **Questions à la Municipalité :**

#### **Générales :**

1. Quel bilan la Municipalité peut-elle dresser de ces 2 premières éditions ?
2. Est-ce qu'il y a eu plusieurs prestataires mis en concours pour l'installation d'Écublens plage ?
3. A-t-on étudié la possibilité de ne pas soumettre l'entier de la gestion (installation et exploitation) à 1 seul prestataire ? Si oui, quel en est le résultat ?
4. Y-a-t-il eu une mise au concours pour la gestion de la buvette d'Écublens plage ?

#### **Buvette / Exploitation :**

1. Une partie des revenus de la buvette est-elle reversée à la commune ?
2. Est-ce qu'un loyer a été demandé pour l'exploitation de la buvette ?
3. Qui a payé les charges variables (électricité, eau et consommables) ?
4. Qui a payé les frigos de la buvette et le matériel de cuisine ?
5. Qui a fixé les prix des consommations de la buvette ? Ont-ils été validés par la Municipalité ?
6. Qui a choisi les boissons et la nourriture proposées ? Ont-elles été validées par la Municipalité ? Répondent-elles à un cahier des charges établi par la Municipalité ?
7. Est-ce les restaurateurs de la Commune se sont plaints de l'activité de la buvette (concurrence déloyale) ?
8. Quel jugement la Municipalité porte-t-elle sur la collaboration entre l'exploitant d'Écublens plage et les organisateurs des différentes manifestations de l'été ? Festival Country, l'Abbaye des patriotes, Festival de la transition, la fête Interculturelle et le 1<sup>er</sup> août ? Y a-t-il eu des retours des personnes concernées ?
9. Pourquoi l'exploitant de la buvette a-t-il utilisé des gobelets à usage unique de manière régulière ? La Municipalité est-elle en accord avec cela ?
10. Les prestations des artistes ont-elles été rémunérées ? Si oui, de quelle manière ?

## Perspectives :

1. Est-ce que la Manifestation sera reconduite pour l'année prochaine ? Sommes-nous engagés avec un prestataire ? Est-ce que des changements importants sont envisagés ?
2. Est-ce que la Municipalité pourrait envisager de séparer l'activité en 2 voire 3 parties distinctes ? L'idée est de ne pas concentrer l'entier du mandat sur un seul prestataire.
  - a. *Exemple : Prestataire 1 : Installation des infrastructures  
Prestataire 2 : Gestion de la Buvette et des animations*
3. Est-ce que la Municipalité est intéressée à faire évoluer le concept d'Écublens plage en y intégrant nos restaurateurs et nos sociétés locales dans la gestion de la buvette ?  
*Nous pourrions imaginer un tournus sur tout l'été avec la prise en charge et la remise des installations.*
4. La Municipalité compte-elle donner suite au vœu n° 6 de la COGES 21-22 ?
  - a. *"que la Municipalité réfléchisse à un concept différent de celui de s'adresser qu'à un seul prestataire pour l'activité d'Écublens Plage. Nous souhaitons que l'activité se rapproche de ce qui se fait à la Galicienne de Prilly Malley, à la Coquette à Morges ou plus récemment, à la Dérupe à Bussigny.*
  - b. *Ces trois sites fonctionnent en collectif et proposent tous des produits régionaux de qualité. Leur concept exclut la recherche du bénéfice."*



Charles Koller  
Les Vert-e-s d'Écublens

# Vœu

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS - 30 septembre 2022

## Erreur de casting : Parking plastique, parking toxique de la Coquerellaz.

### Problématique :

Au moment de l'agrandissement du parking de la Coquerellaz (Préavis 2020/04), des structures en plastique ont été posées sur les places de parc. Aujourd'hui, le plastique se désagrège gravement, ce qui pose un problème de pollution.



### Préavis : 2020/04 Réaménagement de la place du Motty et agrandissement du parking de la Coquerellaz – Crédit de construction

Extrait du préavis 4.1 DEVELOPPEMENT DURABLE - Dimension économique :

« D'un point de vue économique, les matériaux choisis seront durables et faciles d'entretien, limitant ainsi au maximum leur renouvellement ou leur entretien lourd »

Le résultat des travaux ne respecte pas le préavis.

### Vœu 1 :

Je formule le vœu que la Municipalité se charge au plus vite d'effectuer les travaux nécessaires afin d'éviter le désagrement du plastique constaté sur les places de parc de la Coquerellaz.

### Vœu 2 :

Je formule le vœu que la Municipalité justifie son choix du plastique pour les travaux des places de parc de la Coquerellaz et qu'elle propose une alternative plus durable.



Charles Koller  
Les Vert-e-s d'Écublens

# Vœu

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS - 30 septembre 2022

## **Perdu de vue ? Où est-ce que la Municipalité a égaré nos gobelets réutilisables ? Pour une alternative à la vaisselle jetable.**

---

### **Contexte – Situation**

Cette année, lors des différentes manifestations publiques organisées sur le territoire de la commune, il a été constaté l'utilisation de verres et vaisselle en plastique à usage unique.

Voici une liste non-exhaustive des différents événements :

- 11 juin 2022 – Festival de la transition – Utilisation de verres en plastique par Écublens plage.
- 01 août 2022 – Fête nationale – Utilisation de verres en plastique par Écublens plage (stand principal + stand secondaire pour les boissons).
- 30 juin – 1<sup>er</sup> juillet 2022 - Festival country – Utilisation de verres en plastique pour les boissons.
- 08 -10 juillet 2022 - Abbaye des Patriotes d'Écublens - Utilisation de verres en plastique par Écublens plage (chalet à l'intérieur de la tente).
- 25 septembre 2022 – Cap sur l'Ouest – Utilisation de verres en plastique par une société locale (alors qu'elle avait une caisse de verres réutilisables à son stand).
- Durant l'exploitation d'Écublens plage – Utilisation fréquente de verres en plastique.

Écublens, l'exception qui confirme la règle ? Il est regrettable qu'en 2022 nous n'arrivons pas à travailler de manière plus durable lors de manifestations publiques. Nous sommes en décalage et en retard avec ce qui se fait dans les autres villes du canton. La Municipalité est aujourd'hui responsable de cette situation car elle avait l'occasion d'avancer dans le bon sens suite au Postulat déposé par le Conseiller Alessandro Stio en 2019.

### **Historique**

Le conseiller communal Alessandro Stio a déposé lors du Conseil communal du 17 mai 2019 le postulat suivant « **Bannir le plastique à usage unique : Demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité** ».

-----

1. *De poser comme condition à l'utilisation du domaine public communal que les manifestations (fêtes) et restaurateurs (terrasses, food trucks, etc.) utilisent des gobelets et de la vaisselle réutilisables (lavable) ou à défaut de mieux, biodégradable, quitte à les consigner.*
2. *D'interdire l'utilisation de vaisselle jetable en plastique lors d'événements organisés par la Commune. J'invite ce Conseil à montrer l'exemple en trouvant une alternative aux gobelets plastiques à usage unique que nous utilisons durant nos séances.*
3. *De soutenir les commerçants qui décident de se passer d'objets en plastique à usage unique.*



# Perdu de vue ? Où est-ce que la Municipalité a égaré nos gobelets réutilisables ? Pour une alternative à la vaisselle jetable.

---

La réponse à ce postulat est intervenue directement dans le préavis suivant :

## **CC du 25.03.2021 - Rapport-préavis 2021/08 - Réalisation d'un Plan climat communal – Crédit-cadre – Réponses à divers postulats et vœux.**

Extrait du point 3.6. À l'échelle de la Commune

### Événements publics

*Depuis 2014, la Ville d'Écublens instaure l'usage systématique des gobelets réutilisables (lavables) pour ses manifestations en achetant un stock de 6'000 pièces. Parallèlement, elle a encouragé les sociétés locales organisatrices d'événements publics à utiliser des verres réutilisables, en mettant gratuitement le stock de la Commune à leur disposition, seuls les frais de transport étant facturés. En automne 2019, elle a également testé la vaisselle réutilisable. Fort de cette expérience et afin de faire un pas supplémentaire dans la durabilité des manifestations qu'elle organise, elle a décidé, pour 2020, de renoncer au plastique à usage unique en recourant à la vaisselle réutilisable.*

### Objectifs

*Lorsque l'administration en a la charge, réaliser des événements écoresponsables en cherchant à maîtriser l'impact écologique de la manifestation en elle-même, principalement en la structurant autour d'une approche zéro déchet. Élaborer un guide pratique des manifestations durables. À moyen terme, pour toute manifestation publique organisée sur le territoire communal, imposer l'utilisation de la vaisselle réutilisable.*

## **Conclusions**

La réalité semble en contradiction avec les engagements pris par la Municipalité lors du préavis 2021/08. La réalité est aussi en contradiction avec la volonté du Conseil communal qui s'était exprimé par un soutien au postulat du Conseiller Alessandro Stio.

## **Vœu**

Je formule le vœu que la Municipalité interdise l'utilisation de vaisselle jetable en plastique lors d'événements organisés par la commune. L'interdiction s'étendra aussi à l'organisation de toutes manifestations publiques.



Charles Koller  
Les Vert·e·s d'Écublens

## Question : Quel tarif de reprise du courant photovoltaïque offrira SIE en 2023 ?

Nicolas Morel, 26 septembre 2022

En cette période de menace de pénurie d'énergie, il est important d'économiser l'électricité. Deux voies sont essentiellement possibles : la réduction de la demande, par des gestes individuels ou des entreprises, et l'augmentation de la production d'électricité renouvelable. Ma question ne concerne que la seconde voie.

Parmi les diverses sources d'énergie renouvelable, le solaire photovoltaïque (PV) représente certainement la plus intéressante, du fait de son large potentiel et des surfaces à disposition sans perturbations de l'environnement (toits, bordures de routes, diverses installations telles que des déchetteries, etc).

Dans le cas, très largement majoritaire, d'une installation PV sans stockage local (batterie), le courant électrique produit et non auto-consommé (lorsque la production des panneaux PV est supérieure à la consommation des appareils raccordés) peut être repris par le distributeur, à un tarif fixé. Pour encourager les entreprises et les particuliers à s'équiper de panneaux PV, le tarif de reprise du courant représente une incitation importante, s'il est suffisamment élevé. La plupart des distributeurs offraient jusqu'à présent un tarif de reprise bien trop faible (généralement inférieur à 10 ct/kWh), pas suffisamment incitatif. Dans la situation d'augmentation significative des tarifs de fourniture d'électricité (la plupart des tarifs vont augmenter de plus de 50 % en 2023), le tarif de reprise sera également augmenté de manière importante dès 2023 : par exemple, SI Lausanne passe à 19.17 ct/kWh (puissance inférieure à 30 kW, TVA incluse), Romande Energie à 18.6 ct/kWh. C'est presque un doublement du tarif de reprise du kWh.

Ecublens est alimenté en électricité par SIE, qui a récemment changé de nom (en passant de "Service intercommunal de l'électricité" à "Service intercommunal des énergies"), afin de montrer qu'il entend s'engager sur l'ensemble de l'offre énergétique. Malheureusement, les tarifs de reprise de l'électricité produite par des panneaux PV sont encore inconnus. Par ailleurs, contrairement aux SI Lausanne sauf erreur, aucun tarif plancher (par exemple sur un horizon de 10 ans, le propriétaire d'une installation PV - inférieure à 30kW - a l'assurance que le tarif de reprise ne descende pas au-dessous de ce plancher) ne semble être prévu. Mais peut-être que mes informations ne sont pas suffisamment complètes ?

Je pose donc les questions suivantes :

1. La Municipalité peut-elle nous informer, en tant qu'un des quatre actionnaires principaux de SIE SA, sur les tarifs de reprise de l'électricité prévus dès 2023 ?
2. SIE va-t-il instaurer un tarif plancher valable sur le long terme pour la reprise de l'électricité ?

Je remercie d'avance la Municipalité de sa réponse, que j'espère suffisamment rapide pour coller à une actualité très fluctuante !



## **Interpellation: Eclairage public, éclairage publicitaire et pollution lumineuse: où en est-on ?**

Nicolas Morel, 26 septembre 2022

Une interpellation déposée en mai 2020 ("Plan lumière et pollution lumineuse") a reçu une réponse de la Municipalité en novembre 2020. Il y était précisé que l'amélioration de l'éclairage public suivait son cours avec 4 grandes étapes à un horizon de 10 à 20 ans. La taxe sur la consommation électrique devait permettre une accélération du processus. Par ailleurs, l'interpellation évoquait la pollution due aux enseignes lumineuses, et la réponse annonçait des discussions avec le Centre commercial d'Ecublens, ainsi qu'une révision possible du Règlement sur les procédés de réclame.

Depuis lors, nous n'avons aucune nouvelle, et il nous semble que l'avancement des travaux d'amélioration de l'éclairage public est très lent. Par ailleurs, le contexte actuel de pénurie possible d'électricité dans un avenir proche nous incite à intervenir pour que l'amélioration de l'éclairage public soit plus rapide. Le dernier rapport de gestion de la Municipalité (couvrant l'année 2021), en page 145, montre que si la proportion des éclairages LED augmente quelque peu, celle des éclairages LED dynamique est stationnaire et toujours très faible.

À noter encore que la commune a un devoir d'exemplarité vis-à-vis des autres partenaires.

Dans cette optique, deux problématiques distinctes doivent être considérées: la pollution lumineuse et la consommation d'électricité.

### **A. Pollution lumineuse**

Pour l'éclairage public, la diminution de la pollution lumineuse et l'amélioration du confort visuel des usagers passe par les mesures suivantes:

- améliorer les sources lumineuses, notamment quant à l'indice de rendu des couleurs (éviter les sources monochromatiques, éviter les couleurs trop "froides");
- mieux focaliser le faisceau lumineux vers l'endroit à éclairer (pour un éclairage routier, il faut éclairer la route et ses abords immédiats, et éviter un éclairage sur 180 degrés);
- là où cela est possible, par exemple pour les chemins piétons, prévoir des capteurs de présence qui allument les luminaires à proximité (et uniquement eux), lorsqu'une personne marche sur le chemin;
- éventuellement, envisager une extinction complète durant le milieu de la nuit (minuit à 6 heures), sauf aux endroits sécurisés (passages piétons notamment), comme l'ont décidé un certain nombre de communes du canton de Neuchâtel. Une alternative possible, un peu moins énergique, est un abaissement significatif de l'éclairage sur l'ensemble de la commune, durant le milieu de la nuit (mais encore faut-il que les luminaires le permettent).

Le rapport de la COGES sur l'année 2015 montrait divers points faibles de l'éclairage public communal, notamment des luminaires pas assez focalisés sur les grands axes routiers (route de Vallaire), un éclairage insuffisant de certains passages piétons, ou des giratoires sur la RC1 dangereux pour les cyclistes. A notre connaissance, certains de ces points faibles ont été corrigés (par exemple les giratoires sur la RC1), mais pas tous (focalisation de l'éclairage sur les axes routiers).

Une autre source de pollution lumineuse est représentée par les enseignes commerciales. Des éclairages nocturnes totalement inutiles avaient été mis en évidence, notamment au Centre commercial d'Ecublens. Il serait utile de faire mieux respecter la réglementation communale existante (Règlement sur les procédés de réclame), voire de la compléter si nécessaire, afin



d'éliminer les sources de pollution lumineuse dont on peut facilement se passer. Avec l'avantage, pour les entreprises concernées, de voir leur consommation d'électricité diminuer.

#### QUESTIONS A LA MUNICIPALITE:

1. Où en est-on avec l'amélioration des luminaires, selon le Plan lumière de 2016 ?
2. Quand l'ensemble des luminaires de la commune sera-t-il gérable à distance, de manière à pouvoir introduire sans difficulté des programmes de réductions suivant l'horaire et suivant la demande (capteur de présence), selon les principes d'une "Smart City" ? L'engagement que "en 2023, tous les luminaires qui ne sont pas encore équipés de la technologie LED seront remplacés en un seul lot et seront équipés de télégestion" sera-t-il tenu ? (PV séance du 24 juin 2022, page 11, réponse de M. Germain Schaffner à une question de M. Anton Gaillard)
3. Le SIE est responsable de l'entretien de l'éclairage public à Ecublens. Le SIE est-il également responsable des développements de l'éclairage public, ou est-ce que la commune s'en charge, éventuellement en les sous-traitant auprès de prestataires extérieurs ? Au cas où le SIE se charge d'une part ou de l'ensemble du développement, la Municipalité est-elle satisfaite de ses prestations ?
4. Comment la Municipalité envisage-t-elle d'amender le Règlement communal sur les procédés de réclame pour faire réduire fortement la publicité lumineuse durant la nuit (typiquement de minuit à 6 heures) ? Et quels ont été les résultats des discussions avec le Centre commercial d'Ecublens ?

#### B. Consommation d'électricité

La problématique concerne ici uniquement la commune, car les privés (personnes et entreprises) sont libres de consommer, même si cette consommation est visiblement exagérée. Nous nous concentrons donc essentiellement sur l'éclairage public, même si l'éclairage (interne) de certains bâtiments communaux pourrait être amélioré.

Au vu de la hausse des tarifs de l'électricité, l'incitation est forte de parvenir à en diminuer la consommation. Certaines des mesures de lutte contre la pollution lumineuse concourent également à réduire la consommation, comme par exemple une meilleure focalisation de l'éclairage ou l'introduction d'un éclairage dynamique. Dans le rapport de gestion de la Municipalité mentionné précédemment, on constate une légère réduction (de 520 MWh en 2017 à 480 MWh en 2021, en chiffres approximatifs). Nous espérons que cette descente se poursuivra, et surtout qu'elle s'accélélera fortement !

#### QUESTIONS A LA MUNICIPALITE

5. Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour une réduction plus rapide de la consommation d'électricité due à l'éclairage public ?
6. En particulier, la Municipalité envisage-t-elle une extinction complète durant le milieu de la nuit (minuit à 6 heures), sauf aux endroits sécurisés (passages piétons notamment) ? Et si oui, sur quels axes routiers ou chemins cette mesure pourrait-elle être prise ?

N. Mohd.

10/10/2022  
Koller

Koller

Anka. Gallay

Talme








**Conseil communal  
Ecublens VD**

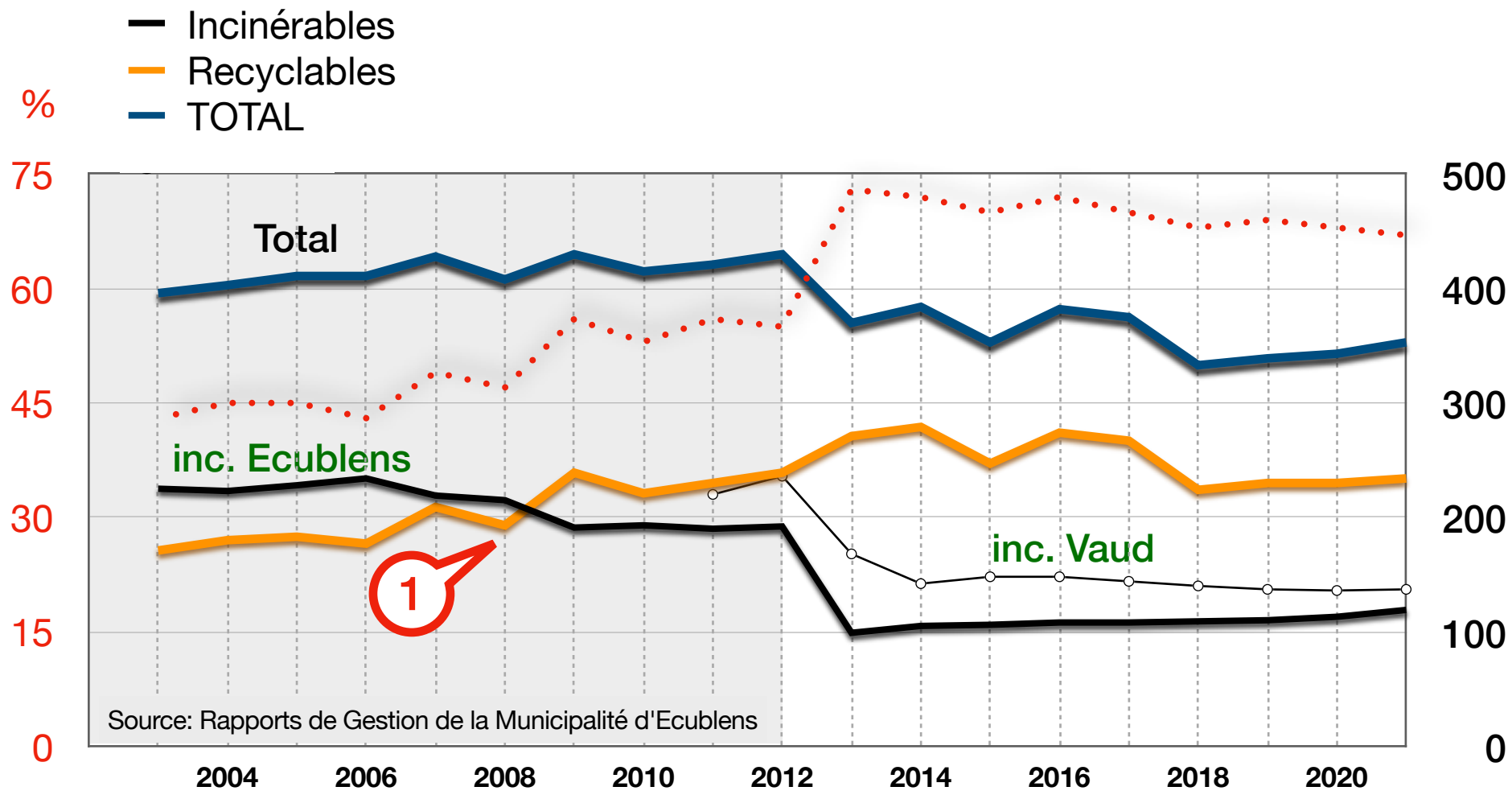
Ecublens VD, le 30.09.2022

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeu		
<p>Conformément à l'article 27 de la loi sur les communes (LC) et aux articles 62 et 123 du règlement de notre Conseil Communal, "les séances du Conseil sont publiques", nonobstant les éventuels huis clos.</p> <p>En conséquence, les dates et ordres du jour du Conseil Communal figurent sur le site de la Commune, dans l'onglet "Politique" prévu à cet effet. Cependant, ces dates ne figurent pas dans l'onglet "Agenda Communal" visible sur la page d'accueil du site Internet communal, en témoigne l'image annexée.</p> <p>De même, ces dates ne figurent pas dans la page "Agenda" du Journal communal, distribué à l'ensemble des ménages de la Commune.</p> <p>Par simple cohérence et pour faciliter l'information aux usagers du site internet communal, ainsi que pour la bonne information des lecteurs du Journal communal, je présente donc le voeu suivant :</p> <p>"J'émetts le voeu que la Municipalité fasse le nécessaire pour que soient mentionnées les dates du Conseil Communal dans l'Agenda communal en ligne sur le site internet communal, ainsi que sur la page "Agenda" du Journal communal."</p>			
Nom, prénom : Delabays Gabriel			
Signature : 			

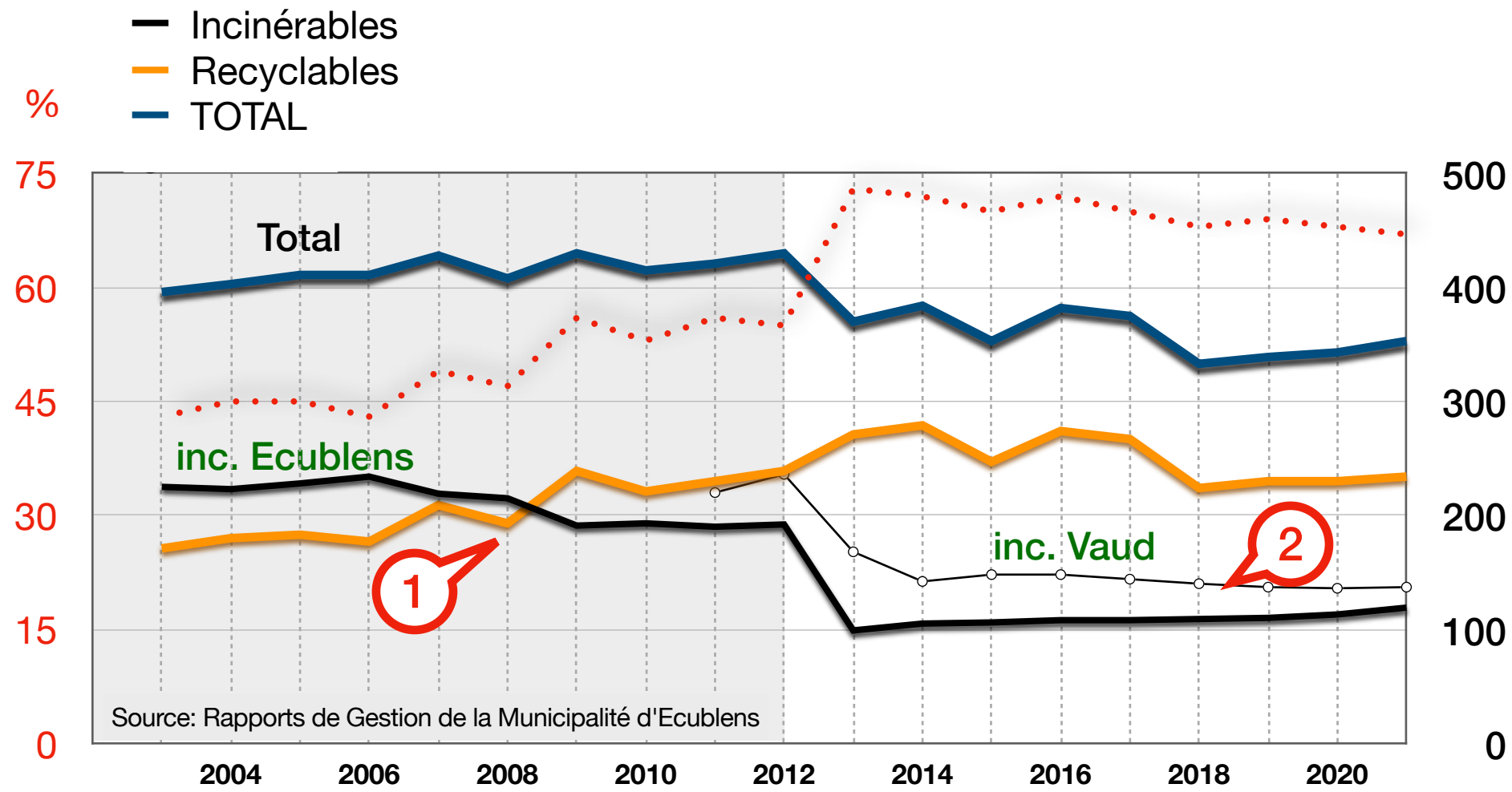
Annexe au vœu déposé par le conseiller  
Gabriel Delabays.

26	Formation CO2 : Energie	Accueil café-jeux pour les 55+	Jeu Mah Jong pour les 55+	Exposition Jean- Pierre Ciocco - Peinture		
27	Marcher pour le plaisir (55+)	Exposition Jean- Pierre Ciocco - Peinture				
28	Pétanque pour les 55+	Café contact	Exposition Jean- Pierre Ciocco - Peinture			
29	Vins de la Ville d'Ecublens - Soirée de dégustation	Billard pour les 55+	Quest Forum 2022 - Forum économique de l'Ouest lausannois	Bébé lit à la bibliothèque (0 à 4 ans)	ARC-Echange (espace d'accueil enfants 0 à 5 ans)	Exposition Jean- Pierre Ciocco - Peinture
30	Chapishow	Exposition Jean- Pierre Ciocco - Peinture				

# Qualité



# Qualité

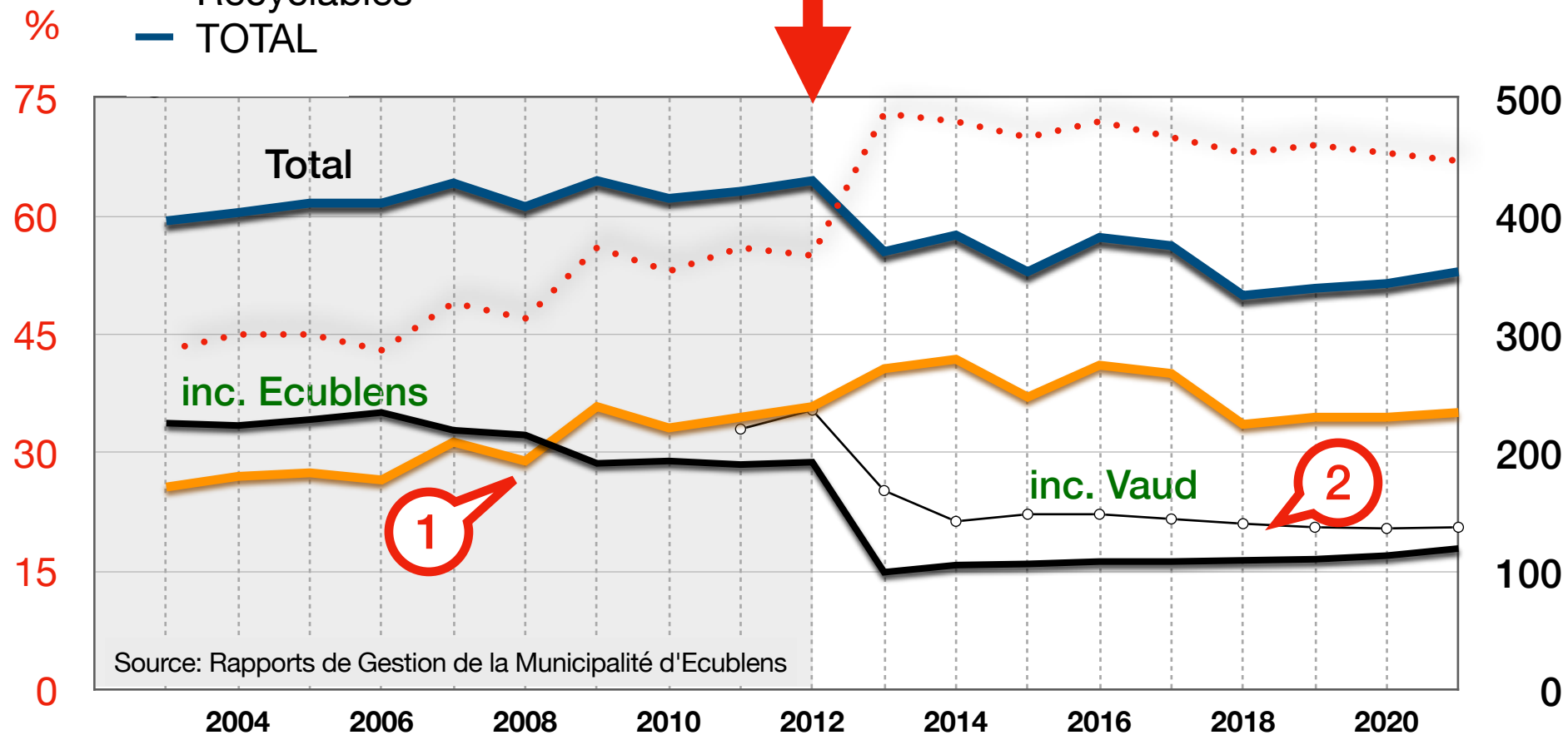




# Qualité



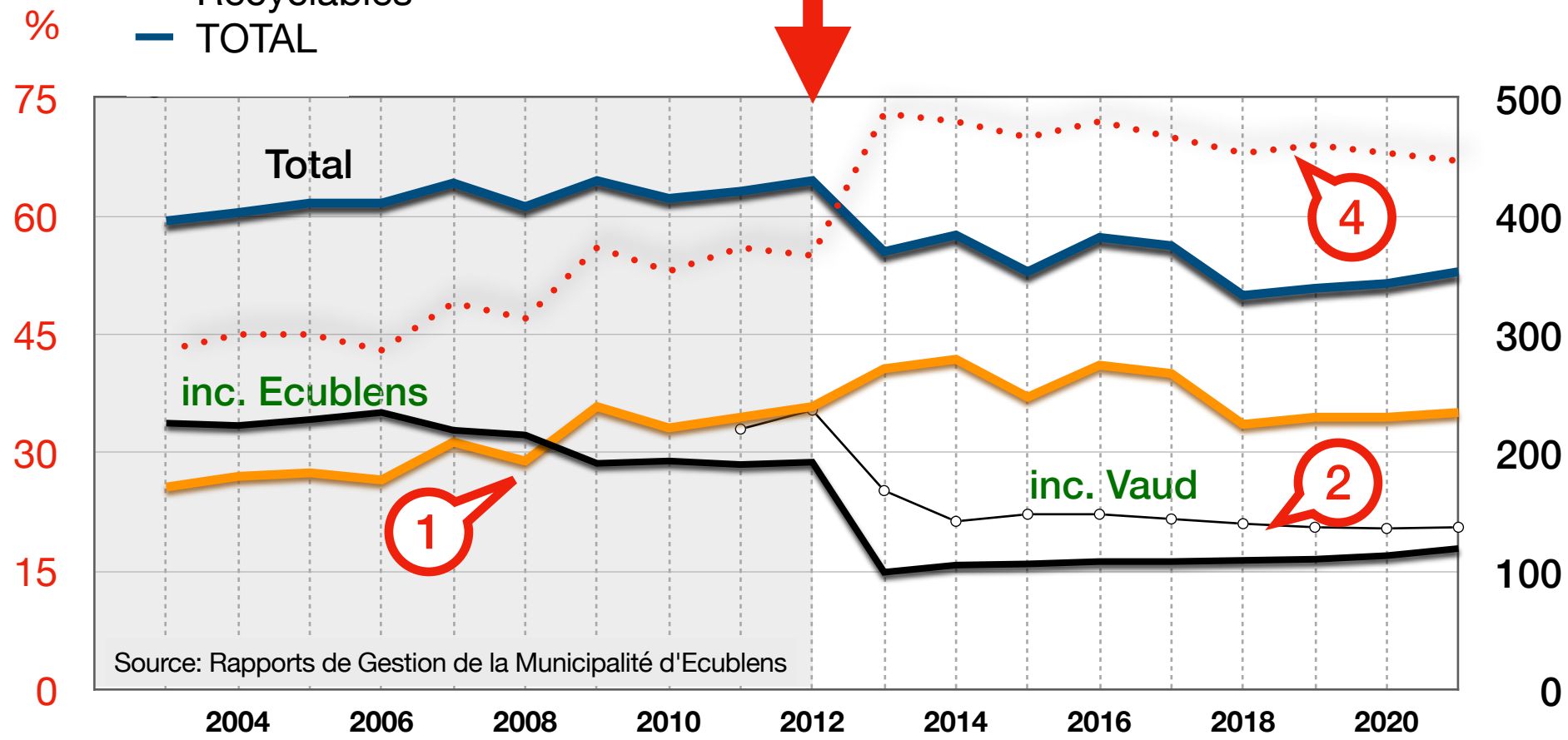
- Incinérables
- Recyclables
- TOTAL



# Qualité

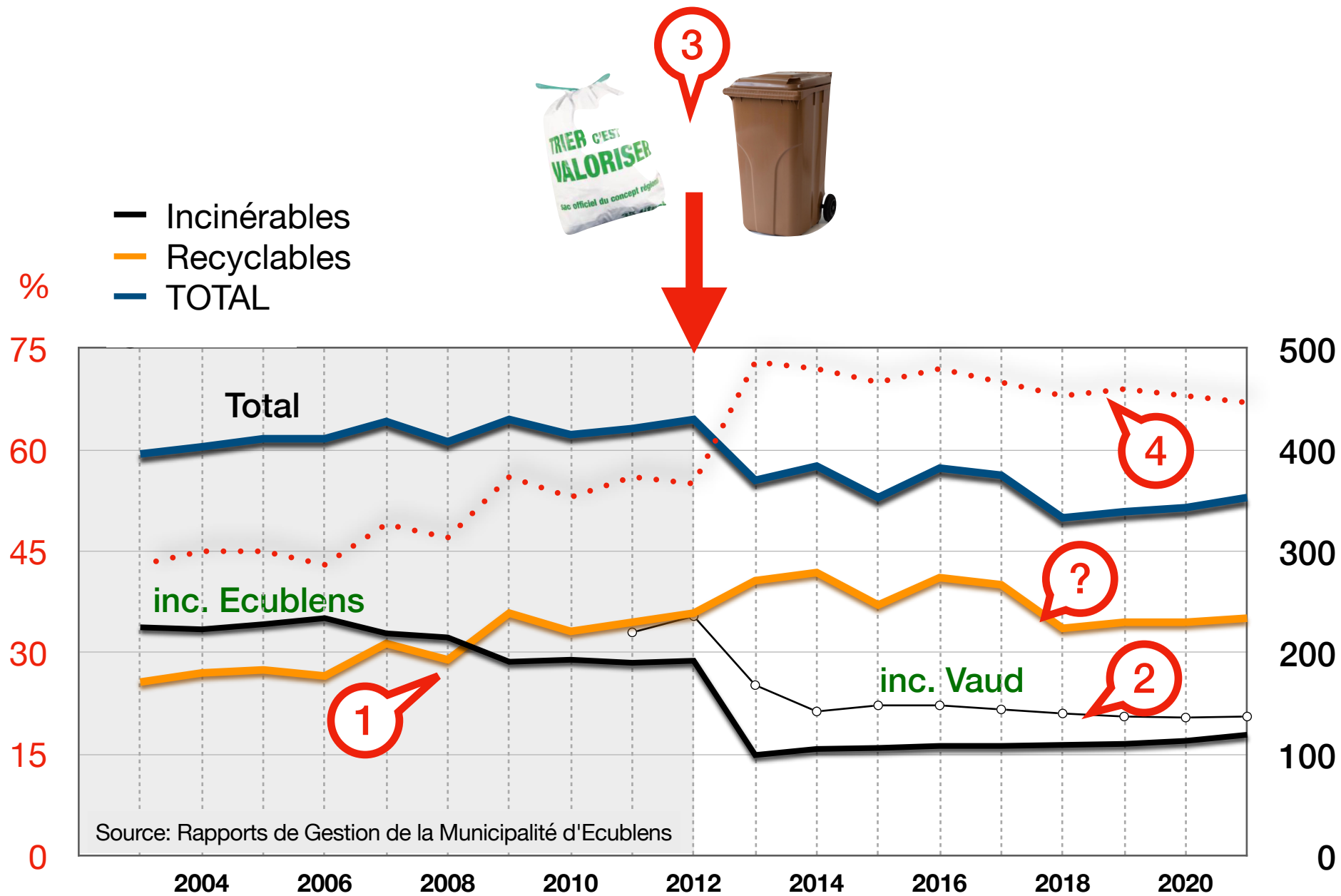


- Incinérables
- Recyclables
- TOTAL





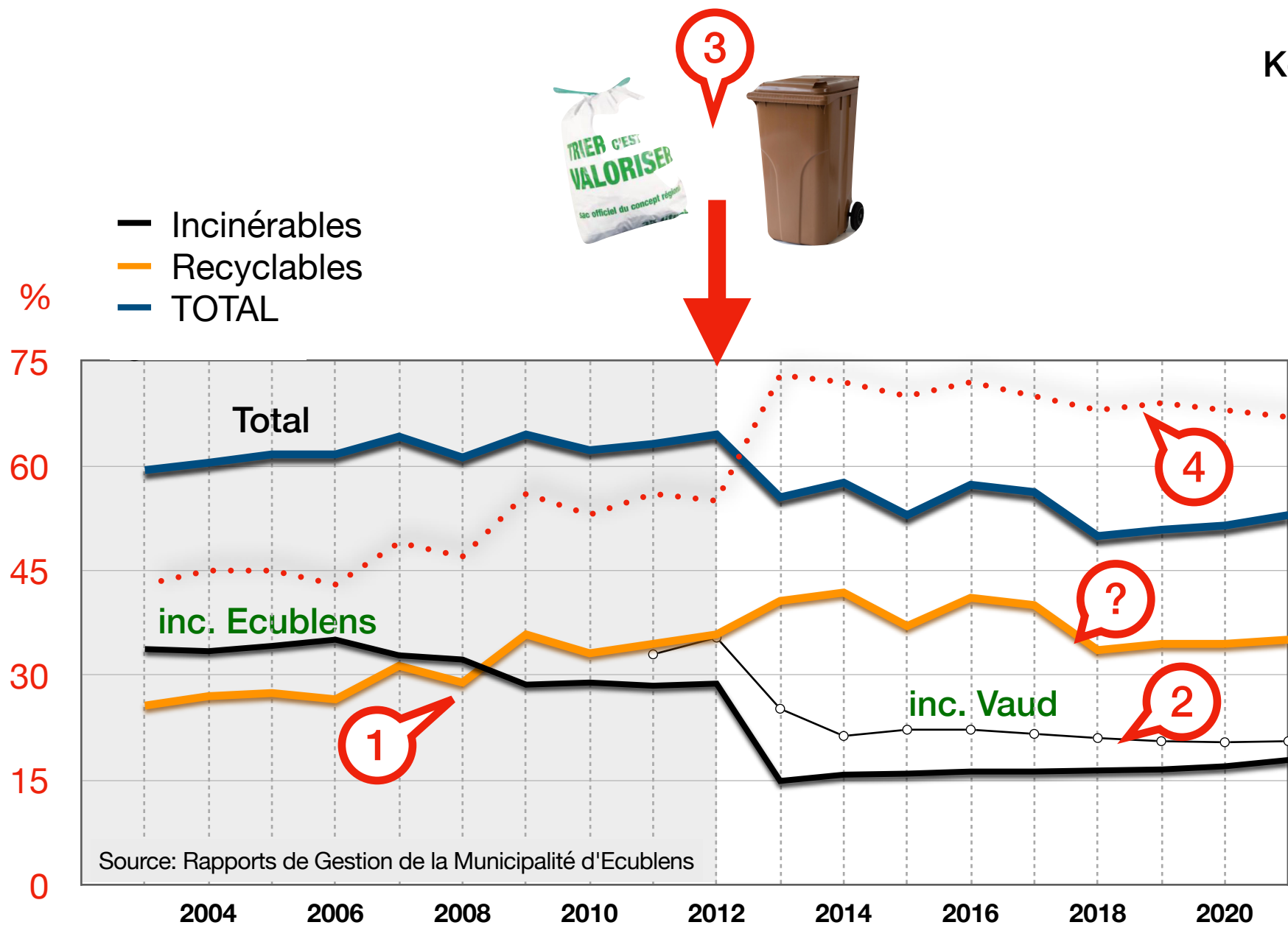
# Qualité



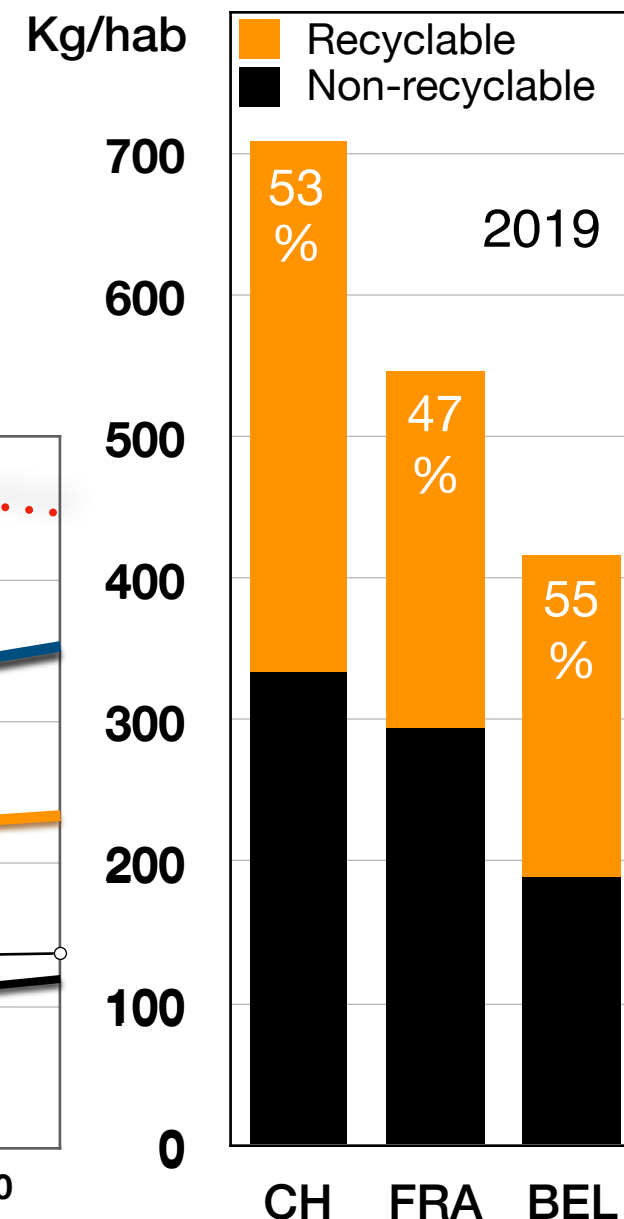
## Qualité du compost

Voeu: que la Municipalité nous informe sur la qualité du compost produit  
Ecorecyclage (Lavigny) suite à l'installation des machines de tri qui séparent les déchets non conformes (plastique) des biodéchets

# Qualité



# Quantité

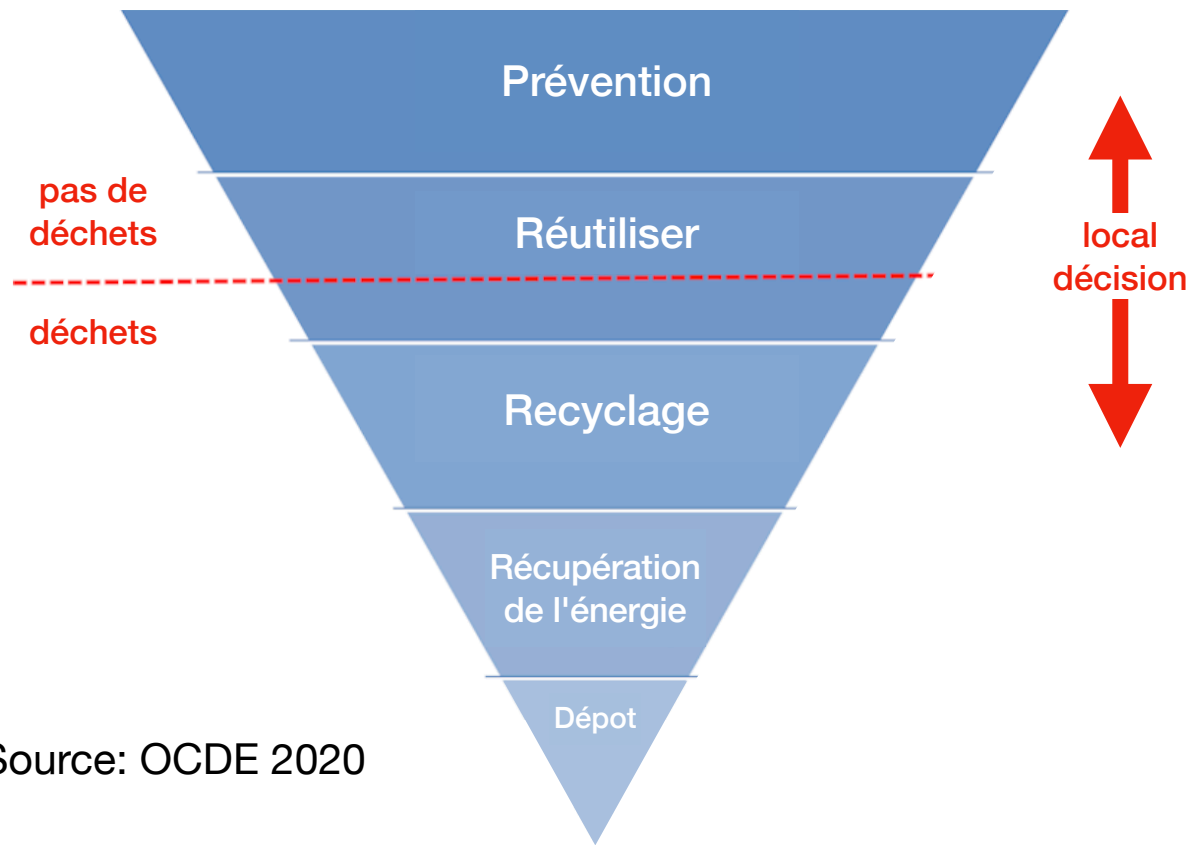


<http://appsso.eurostat.ec.europa.eu>

## Qualité du compost

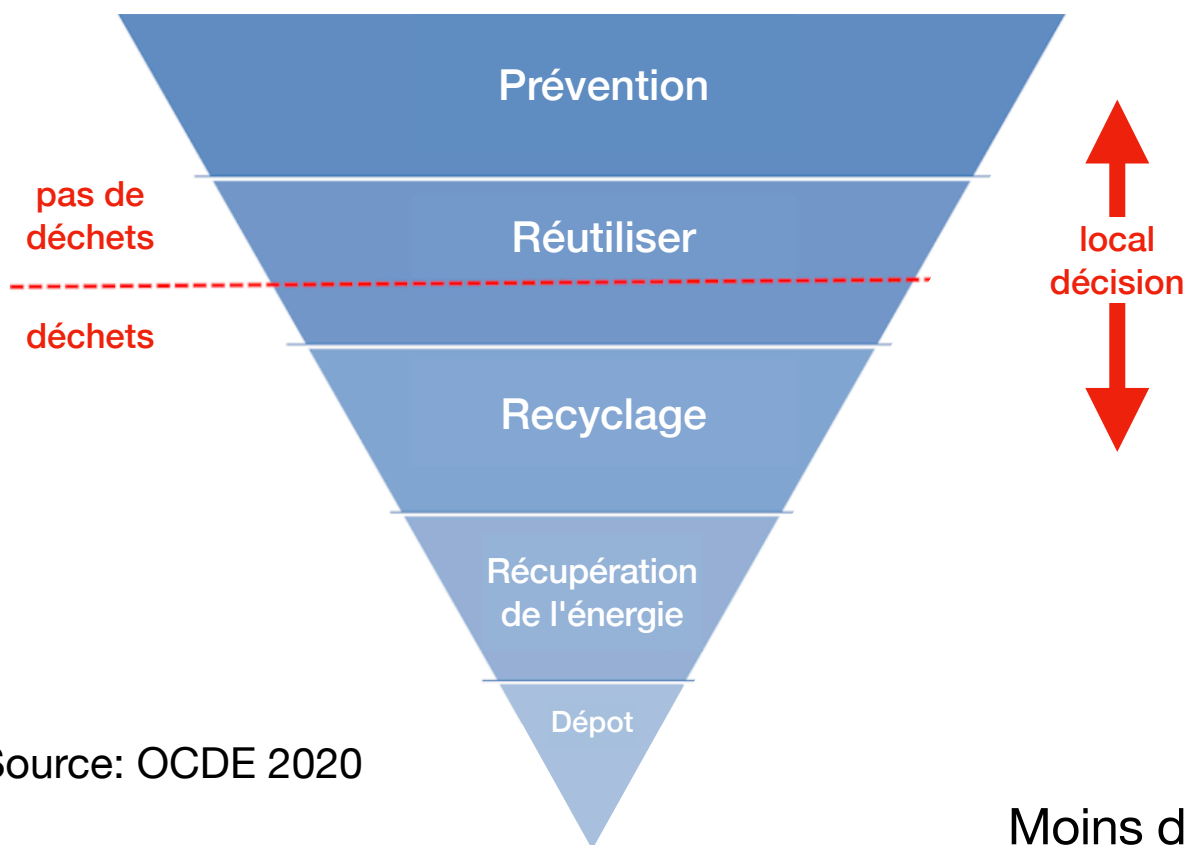
Voeu: que la Municipalité nous informe sur la qualité du compost produit  
 Ecorecyclage (Lavigny) suite à l'installation des machines de tri qui séparent les déchets non conformes (plastique) des biodéchets

# Quantité des déchets



Source: OCDE 2020

# Quantité des déchets



Source: OCDE 2020



Source Ville de Lausanne 2022

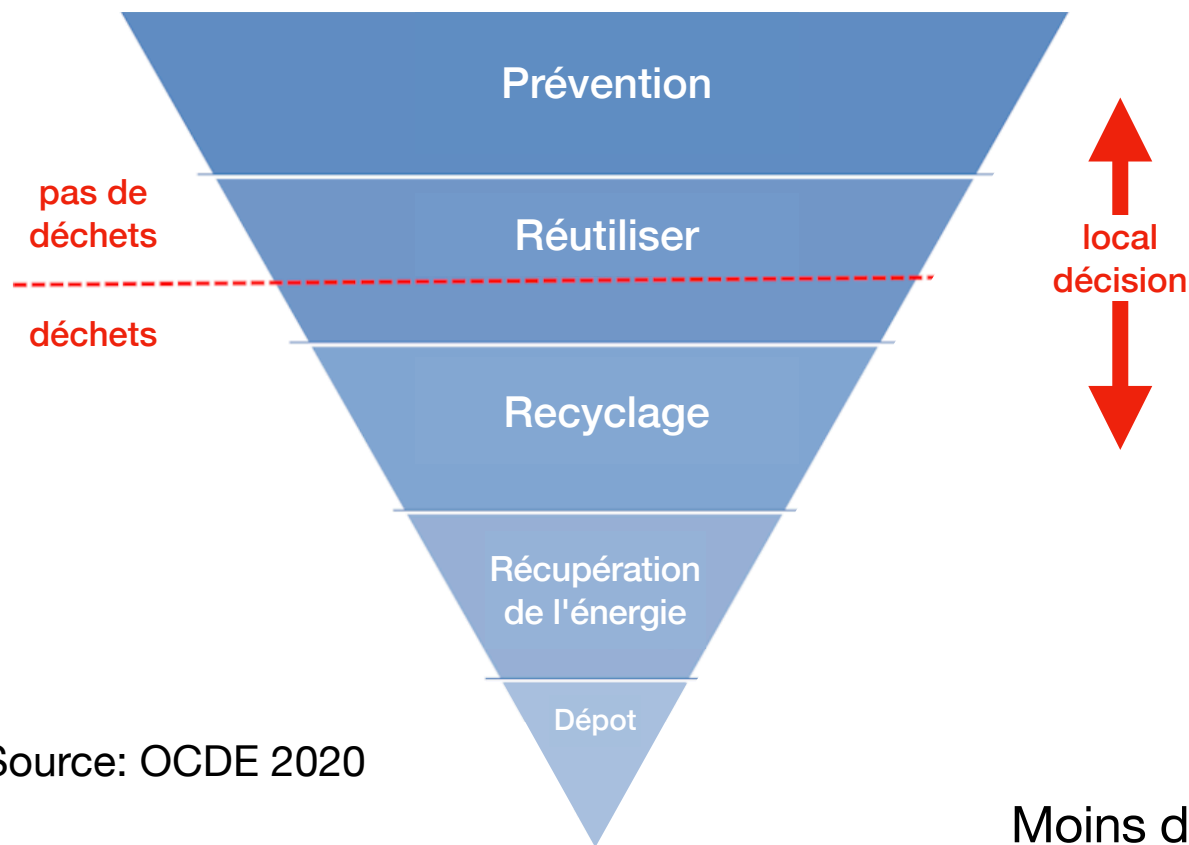


Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas

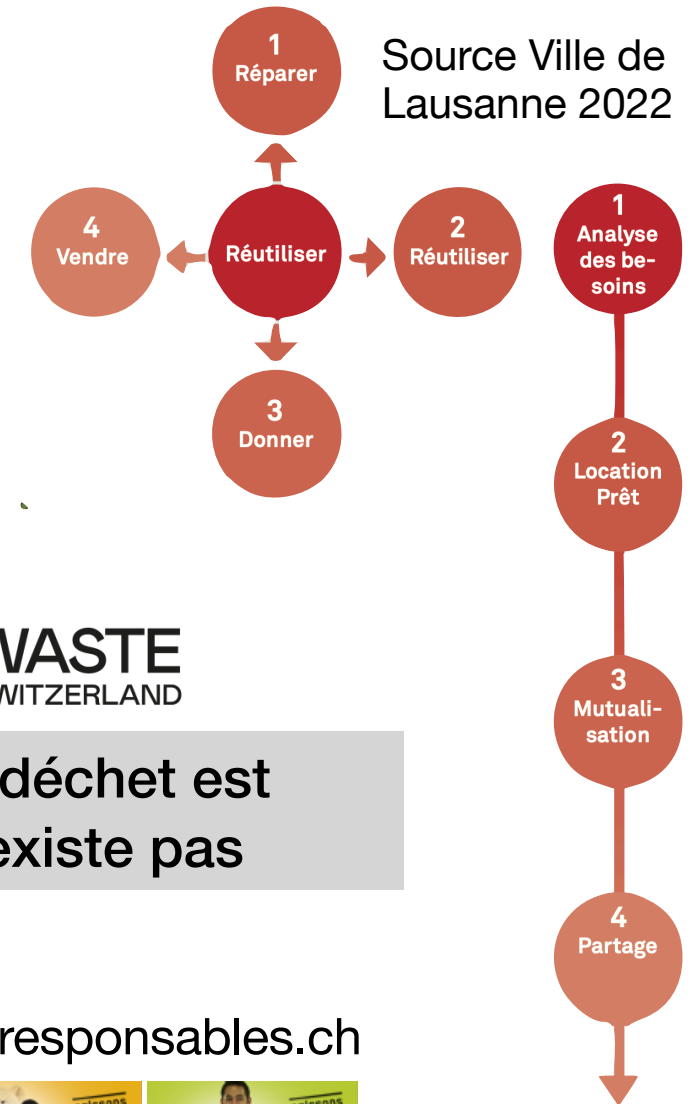
Moins de déchets avec les 5R - responsables.ch



# Quantité des déchets



Source: OCDE 2020



Source Ville de Lausanne 2022



Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas

Moins de déchets avec les 5R - responsables.ch



# Réduction des déchets

Voeu: que la Municipalité participe activement à des actions favorisant la réduction des déchets comme l'échange, le réemploi, le partage, la réparation, le prêt, ...





Ecublens/VD, le 13 juillet 2022

**Commune d'Ecublens/VD**  
**Municipalité**

Vos références

Nos références 102.01 2022 PB/ac

Bureau du Conseil communal  
p.a M. Jean-Claude Merminod  
Président  
Avenue d'Epenex 17  
1024 Ecublens

**Commission municipale d'urbanisme**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

Nous avons le plaisir de vous informer que la Municipalité, lors de sa séance du 11 juillet 2022, a accepté la proposition du Conseil communal et nommé M. Gabriel Delabays, Conseiller communal, en qualité de membre de la Commission municipale d'urbanisme, en remplacement de M. José Birbaum, démissionnaire.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

C. Maeder

P. Besson

**Copie à :** Service de l'urbanisme

Mon Repos  
Ch. de la Colline 5  
Case postale 133  
1024 Ecublens/VD  
Tél. 021 695 33 10  
greffe.municipal@  
ecublens.ch  
www.ecublens.ch





12.03.2021 à 08:21

Ecublens

↳ Résultats généraux

75 sièges à repourvoir

PARTICIPATION 36.10%

↳ Retour aux listes

PSIG 23.66%  
48'127 suffrages

Parti	Nombre de suffrages
ELU- E	
Zürcher Gladys PSIG	701 suffrages
Luye Rémy Enga PSIG	700 suffrages
Iseni Naser PSIG	697 suffrages
Bernier Valérie PSIG	696 suffrages
Rieben Thibault PSIG	695 suffrages
Nahimana Belyse PSIG	692 suffrages
Padilla Jiménez María José PSIG	679 suffrages
Serafin Mari-Luz	

EXPÉDITEUR : THIBAUT RIEBEN  
Adresse : RTE LOUIS-FAVRE 4, F502  
Code Postal : 1024 Ville : ECUBLENS, SUISSE



enveloppe agréée par LA POSTE — Agrément N° 888 — Lot 13M / 52899

PRIOR

1050  
02.09.22-18

BELGIQUE

€ 2,23  
Prior INTL

QUARTIER GENERAL ELSENE  
QUARTIER GENERAL IXELLES

Président du conseil communal  
p.a. Greffe Municipal  
Ch. de la Colline 5  
1024 ECUBLENS  
SUISSE





Bruxelles, le 22 août 2022.

Monsieur le président du conseil communal  
d'Eaubleux,

Par la présente je renonce au  
poste de conseiller communal.

Meilleures salutations,

Thibault Rieben  
Rte Louis-Erce 4, F502  
1024 Eaubleux

Rieben

# Interpellation

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS - 30 septembre 2022

## **Bilan et perspectives de l'activité "Écublens Plage" Quel est le point de situation après 2 éditions ?**

---

### **Introduction :**

La deuxième édition d'Écublens plage vient de se terminer. Je tiens à remercier la Municipalité d'avoir proposé une animation de plusieurs mois sur notre terrain en dur du Pontet. Une animation qui a permis aux écublanaïses et aux écublanaïses de partager des moments en famille et entre amis. Selon le rapport de notre Commission de gestion sur l'exercice comptable 2021 *"il y a une marge d'amélioration considérable sur le concept de cette manifestation"*.

### **Pourquoi cette interpellation :**

Le but de cette interpellation est de demander la clarification et la position de la Municipalité sur plusieurs points concernant la manifestation. Le moment est opportun puisque nous nous situons juste après la seconde édition et 2 mois avant le vote des budgets 2023.

Rajoutons que, plusieurs points soulevés par notre Commission de gestion ne peuvent attendre une réponse en 2023, les réponses aux vœux de la COGES étant habituellement communiquées dans le rapport de gestion de l'exécutif.

### **Questions à la Municipalité :**

#### **Générales :**

1. Quel bilan la Municipalité peut-elle dresser de ces 2 premières éditions ?
2. Est-ce qu'il y a eu plusieurs prestataires mis en concours pour l'installation d'Écublens plage ?
3. A-t-on étudié la possibilité de ne pas soumettre l'entier de la gestion (installation et exploitation) à 1 seul prestataire ? Si oui, quel en est le résultat ?
4. Y-a-t-il eu une mise au concours pour la gestion de la buvette d'Écublens plage ?

#### **Buvette / Exploitation :**

1. Une partie des revenus de la buvette est-elle reversée à la commune ?
2. Est-ce qu'un loyer a été demandé pour l'exploitation de la buvette ?
3. Qui a payé les charges variables (électricité, eau et consommables) ?
4. Qui a payé les frigos de la buvette et le matériel de cuisine ?
5. Qui a fixé les prix des consommations de la buvette ? Ont-ils été validés par la Municipalité ?
6. Qui a choisi les boissons et la nourriture proposées ? Ont-elles été validées par la Municipalité ? Répondent-elles à un cahier des charges établi par la Municipalité ?
7. Est-ce les restaurateurs de la Commune se sont plaints de l'activité de la buvette (concurrence déloyale) ?
8. Quel jugement la Municipalité porte-t-elle sur la collaboration entre l'exploitant d'Écublens plage et les organisateurs des différentes manifestations de l'été ? Festival Country, l'Abbaye des patriotes, Festival de la transition, la fête Interculturelle et le 1<sup>er</sup> août ? Y a-t-il eu des retours des personnes concernées ?
9. Pourquoi l'exploitant de la buvette a-t-il utilisé des gobelets à usage unique de manière régulière ? La Municipalité est-elle en accord avec cela ?
10. Les prestations des artistes ont-elles été rémunérées ? Si oui, de quelle manière ?

## Perspectives :

1. Est-ce que la Manifestation sera reconduite pour l'année prochaine ? Sommes-nous engagés avec un prestataire ? Est-ce que des changements importants sont envisagés ?
2. Est-ce que la Municipalité pourrait envisager de séparer l'activité en 2 voire 3 parties distinctes ? L'idée est de ne pas concentrer l'entier du mandat sur un seul prestataire.
  - a. *Exemple : Prestataire 1 : Installation des infrastructures  
Prestataire 2 : Gestion de la Buvette et des animations*
3. Est-ce que la Municipalité est intéressée à faire évoluer le concept d'Écublens plage en y intégrant nos restaurateurs et nos sociétés locales dans la gestion de la buvette ?  
*Nous pourrions imaginer un tournus sur tout l'été avec la prise en charge et la remise des installations.*
4. La Municipalité compte-elle donner suite au vœu n° 6 de la COGES 21-22 ?
  - a. *"que la Municipalité réfléchisse à un concept différent de celui de s'adresser qu'à un seul prestataire pour l'activité d'Écublens Plage. Nous souhaitons que l'activité se rapproche de ce qui se fait à la Galicienne de Prilly Malley, à la Coquette à Morges ou plus récemment, à la Dérupe à Bussigny.*
  - b. *Ces trois sites fonctionnent en collectif et proposent tous des produits régionaux de qualité. Leur concept exclut la recherche du bénéfice."*



Charles Koller  
Les Vert-e-s d'Écublens

# Vœu

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS - 30 septembre 2022

## Erreur de casting : Parking plastique, parking toxique de la Coquerellaz.

### Problématique :

Au moment de l'agrandissement du parking de la Coquerellaz (Préavis 2020/04), des structures en plastique ont été posées sur les places de parc. Aujourd'hui, le plastique se désagrège gravement, ce qui pose un problème de pollution.



### Préavis : 2020/04 Réaménagement de la place du Motty et agrandissement du parking de la Coquerellaz – Crédit de construction

Extrait du préavis 4.1 DEVELOPPEMENT DURABLE - Dimension économique :

« D'un point de vue économique, les matériaux choisis seront durables et faciles d'entretien, limitant ainsi au maximum leur renouvellement ou leur entretien lourd »

Le résultat des travaux ne respecte pas le préavis.

### Vœu 1 :

Je formule le vœu que la Municipalité se charge au plus vite d'effectuer les travaux nécessaires afin d'éviter le désagrement du plastique constaté sur les places de parc de la Coquerellaz.

### Vœu 2 :

Je formule le vœu que la Municipalité justifie son choix du plastique pour les travaux des places de parc de la Coquerellaz et qu'elle propose une alternative plus durable.



Charles Koller  
Les Vert-e-s d'Écublens







**Ville de Lausanne**

Conseil communal / CCRI

Case postale 6904 – 1002 Lausanne

Reçu le 23 SEP, 2022

**RECOMMANDE**

Administration communale d'Ecublens  
Commission communale de recours en  
matière d'impôt et taxes spéciales

Case postale 133

1024 Ecublens

dossier traité par : RS/bp  
notre réf. : CCRI  
votre réf. : -

Lausanne, le 22 septembre 2022

**Recours de la PPE les Tournesols à l'encontre du bordereau n°225'579 émis par les Services industriels de Lausanne au titre de consommation d'eau**

---

Monsieur le Président,

Nous avons l'avantage de vous remettre, ci-joint, le recours déposé par la PPE Les Tournesols à l'encontre du bordereau cité sous rubrique.

Compte tenu du fait que la taxation porte sur un immeuble situé sur le territoire communal de d'Ecublens, votre Commission est compétente pour traiter le recours.

M. Philippe Hutter, administrateur de la PPE, reçoit copie de la présente pour sa complète information.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission :  
Le greffier

  
Radivoje Stamenkovic

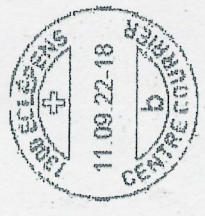
Copie à : - M. Philippe Hutter et au Service de l'eau de la ville de Lausanne

Commission permanente de recours en matière  
d'impôts communaux et de taxes spéciales (CCRI)  
Secrétariat du Conseil communal  
Case postale 6904 – 1002 Lausanne  
Tél. 021 315 21 02  
ccri@lausanne.ch



Exp.  
PPE Les Touneusols  
s.d. Philippe Hutter  
Im passe de la cle'M  
1730 Erwilles

REÇU le  
12 SEP. 2022  
CCRI



Vertical barcode or tracking information on the right edge of the envelope.

**De:** jcm.ecublens@bluewin.ch  
**Envoyé:** samedi, 10 septembre 2022 15:42  
**À:** 'president@billards-ol.ch'  
**Cc:** 'Secrétaire Conseil'  
**Objet:** RE: présentation au CC  
**Pièces jointes:** Portes ouvertes.pdf

Monsieur le président du BOLE, cher Alain.

En réponse à ton courriel, je te prie de faire parvenir aux huissiers les flyers, ils seront mis à disposition sur la table des huissiers pour les personnes intéressées.

La lecture de ta lettre sera faite en même temps que la correspondance reçue par moi-même (communications du bureau du conseil).

Bon week-end

**Avec mes meilleures salutations**



**ECUBLENS**  
ville et campagne

**Président du Conseil communal**  
**Jean-Claude Merminod**

Mobile : +41 79 606 24 08

<mailto:jcm.ecublens@bluewin.ch>

Les informations contenues dans ce message sont confidentielles et exclusivement  
Réservées à l'usage du destinataire  
Si cet e-mail ne vous est pas destiné, merci de le détruire immédiatement et d'en informer l'expéditeur.

ü Pensez à l'environnement avant d'imprimer cet e-mail !

---

**De :** Comité du BOL <president@billards-ol.ch>  
**Envoyé :** vendredi, 9 septembre 2022 16:20  
**À :** president.conseil@ecublens.ch  
**Objet :** présentation au CC

Monsieur le président du conseil, cher Jean Claude,

Pour ses 80 ans d'existence le Billards de l'Ouest Lausannois aimerait remercier le conseil communal pour avoir accepté le crédit de rénovation du bâtiment Pluton (j'y étais et je sais comment cela c'est passé)



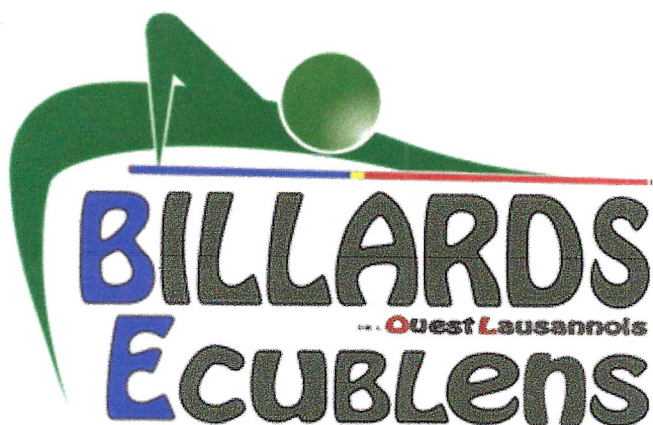
Nous avons prévu une porte ouverte de notre nouveau local rénové où nous proposons depuis 10ans la possibilité de jouer aux billards dans l'Ouest Lausannois.

Pourrais-tu m'autoriser à mettre en place quelques flyers, en préparation, montrant le programme de cette manifestation lors de votre prochaine séance de fin septembre et lire la lettre d'accompagnement annexée lors de ta présentation, après les résultat de votation etc.

Merci d'avance

Bien sportivement

**Alain Blanchoud**  
Président / secrétaire du





Monsieur le président du Conseil  
communal

de et à

1024 Ecublens

Ecublens, le 9 septembre 2022

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Notre association « Billards de l'Ouest Lausannois – Ecublens » sise au sous-sol du bâtiment Pluton fête, cette année, ses 80 ans ainsi que ses 10 ans dans la commune.

Dans ce local, propriété de la commune, nous proposons les trois types de billards les plus joués en Europe, le billard américain, le billard français et le snooker soit la possibilité de s'entraîner à plus de 15 modes de jeux différents.

Dans les préavis 2019/03 et 2020/02 le conseil communal a voté un crédit de plusieurs millions pour la réfection du bâtiment que nous occupons afin de mettre aux normes modernes ce bâtiment datant des années 60.

Ces travaux ont fortement affecté nos activités mais ont également permis d'améliorer notre local.

Les travaux auraient dû commencer en été 2020 et, pour les raisons que vous connaissez, n'ont démarré qu'en 2021 et se sont prolongé jusqu'en été 2022.

Ce début septembre les dernières finitions, dans notre local, sont enfin terminées et le comité du BOLE désire remercier la commune pour avoir remis en état et amélioré son lieu d'entraînement et de compétitions tout au long de ces travaux et a décidé d'organiser une porte ouverte pour le présenter à la population

## **Samedi 15 octobre 2022 de 10 à 17h.**

Actuellement nous avons le plaisir d'avoir dans nos rangs un champion d'Europe de billard français qui procèdera à cette occasion à de courtes démonstrations de son art.

Vous trouverez sur vos tables ou auprès de l'huissier le programme de cette manifestation et vous êtes tous invités à venir voir ou est passé une partie du budget voté mais aussi assister et participer aux diverses activités que nous mettons en place pour cette occasion.

Merci de votre écoute et peut-être au 15 octobre prochain

Pour le comité du BOLE

Alain Blanchoud

Président

  
[www.billards-ol.ch](http://www.billards-ol.ch)

+41 21 691 41 22



**Samedi**

**15 octobre 2022**

Pour ses  
10 ans à Ecublens  
et son  
80<sup>ème</sup> anniversaire

**PORTES Ouvertes**

**présentation de ses  
locaux renouvelés et  
de ses activités**

**Collège du Pontet  
Bâtiment PLUTON**

## Billards français

Démonstration du  
Champion d'Europe

**Xavier GRETILLAT**  
sur le billard N°2 \*

3ème au championnat du monde à la bande  
5x champion d'Europe (cadre 71/2 and 47/2)  
21 médailles européennes  
58 x champion de Suisse



**10h30\***    **Cadre 47/2**

**11h30\***    **A la bande**

**12h30**    **5 quilles**

**13h30**    **9 quilles**

**14h30\***    **Cadre 71/2**

**15h30**    **3 bandes**

**16h30**    **4 billes**

## Billards à poches

**Démonstration**

**11h** Présentation du Snooker

**12h** Apprendre avec Poolshot

**13h** Jouer à la 9

**14h** Jouer à la 8

**15h** Jouer au Snooker

**16h** Apprendre avec Poolshot



[www. billards-ol.ch](http://www.billards-ol.ch)

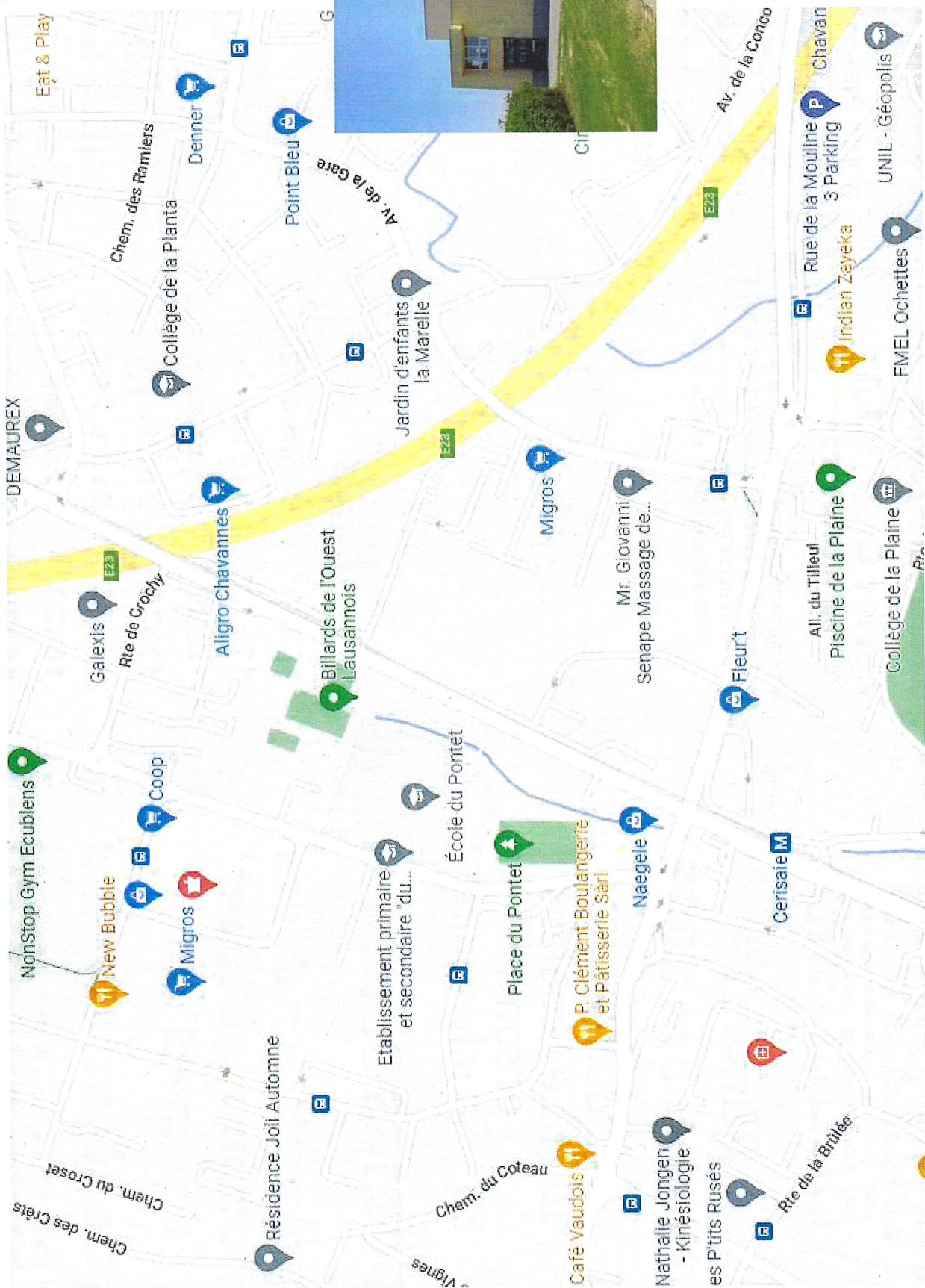
**En libre service**

1 table de snooker

2 tables de billard américain

3 tables de billard français





021 691 41 22 [www.billards-ol.ch](http://www.billards-ol.ch) Centre scolaire du Pontet — bâtiment Pluton



PPE LES TOURNESOLS  
L'administrateur  
p.a Philippe Hutter  
Impasse de la Clé 11  
1730 Ecuwillens  
Mail : logiservice@bluewin.ch  
079 / 635 21 18



CCRI / 102 / 2022

Ecuwillens, le 10 septembre 2022

Secrétariat de la Commission de  
Recours en matière d'impôt  
Communal  
p.a. SECRETARIAT DU CONSEIL  
COMMUNAL  
PLACE DE LA PALUD 2  
CASE POSTALE 6904  
1002 LAUSANNE

**Concerne : RECOURS CONTRE LA DECISION DE TAXATION DU SERVICE DE L'EAU**

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu le décompte annuel de consommation et taxes du 11.08.22 et reçu le mardi 16 août 2022 et pour lequel je fais recours.

En effet, au niveau de l'assainissement, la taxe annuelle fait état d'un prix affiché à 1.10 alors que l'an passé, il était facturé à 0.11. Il ne peut y avoir un tel renchérissement avec une multiplication par 10 !!!

Je suppose qu'il s'agit d'une erreur de virgule à la frappe et vous prie de corriger cette facture dans ce sens.

En espérant vous avoir apporté les compléments souhaités, recevez, Madame, Messieurs, mes meilleures salutations.

PPE Les Tournesols  
Ph. Hutter  
Administrateur

**PPE TOURNESOLS**  
p.a. Philippe HUTTER  
ch. de la Chiésaz 3  
1024 ECUBLENS

Annexe : Copie de la facture SIL n° 1200951820

**Contact clients**

Téléphone : 0842 841 841  
[sil.contactclients@lausanne.ch](mailto:sil.contactclients@lausanne.ch)

Du lundi au vendredi 08h00-17h00

Accédez à vos données en ligne via [www.lausanne.ch/mysil](http://www.lausanne.ch/mysil)

PPE Tournesols  
p.a. M. Hutter Philippe  
Impasse de la Clé 11  
1730 ECUVILLENS

**Numéro de référence : 225'579**

(À rappeler dans toute correspondance svp)

**Facture de consommation**

Numéro de la facture : 1'200'951'820

Date de la facture : 11.08.2022

**Payable jusqu'au 30.09.2022**

Période du décompte : 12.06.2021 au 17.08.2022

**Lieu de consommation**

Etage : COMMUNS / IMMEUBLES 01-05  
Chemin de la Chiésaz 1  
1024 ECUBLENS VD

**Récapitulatif** - (Montant en CHF, TVA comprise) *Informations détaillées au dos et sur la/les page(s) suivante(s)*

Montant total eau			2'555.83
Montant total assainissement			4'659.99
<b>Montant total de la facture</b>	Arrondi	-0.02	<b>7'215.80</b>

Montant payable net sans escompte à l'échéance. Le retard du paiement entraînera un rappel avec des frais reportés sur la facture suivante.  
Un grand merci à celles et ceux qui paient leur facture avec ponctualité.

**Récépissé**

Compte / payable à  
CH73 3000 0001 1000 0950 9  
COMMUNE DE LAUSANNE  
Services Industriels  
1002 Lausanne

Référence  
20 00000 02255 79040 00009 71112

Payable par  
PPE Tournesols  
Impasse de la Clé 11  
1730 ECUVILLENS

Monnaie Montant  
CHF 7215.80

**Section paiement**



Monnaie Montant  
CHF 7215.80

Compte / payable à  
CH73 3000 0001 1000 0950 9  
COMMUNE DE LAUSANNE  
Services Industriels  
1002 Lausanne

Référence  
20 00000 02255 79040 00009 71112

Payable par  
PPE Tournesols  
Impasse de la Clé 11  
1730 ECUVILLENS





Numéro de référence : 225'579  
Numéro de la facture : 1'200'951'820 du 11.08.2022

Etage : COMMUNS / IMMEUBLES 01-05  
Chemin de la Chiésaz 1  
1024 ECUBLENS VD

## EAU et ASSAINISSEMENT

Libellé	Index Ancien	Index Nouveau	Coef.	Quantité	Prix Unitaire	Montant en CHF
---------	--------------	---------------	-------	----------	---------------	----------------

### Calcul de vos consommations

Compteur n° 2'008'624'876

Relevés du 12.06.2021 et du 17.08.2022

Taxe de consommation 55'074.0 59'377.0 4'303.00 m<sup>3</sup>

### Calcul des montants

#### Taxes d'eau

Période du 12.06.2021 au 31.12.2021

Taxe de consommation 2'022.00 x 1.83000 = 3'700.26

Période du 01.01.2022 au 17.08.2022

Taxe de consommation 2'281.00 x 1.68000 = 3'832.08

**Sous-total vente d'eau (TVA non comprise, au taux réduit) 7'532.34**

#### Taxes de base, locations et débits

Période du 12.06.2021 au 17.08.2022

Poste(s) incendie 3,00 à CHF 2,90/mois 130.50

Taxe de base 1,00 à CHF 7,00/mois 105.00

Compteur n° 2'008'624'876

Période du 12.06.2021 au 17.08.2022

Taxe de location appareil diam. 40 mm 1,00 à CHF 6,00 / mois 90.00

Taxe de location clapet(s) anti-retour 1,00 à CHF 3,00 / mois 45.00

Taxe de finance de débit (m3/h) à CHF 63,00 / an x 10,00 787.50

**Sous-total taxes de base, locations et débits (TVA non comprise, au taux réduit) 1'158.00**

#### Contributions diverses

Période du 12.06.2021 au 17.08.2022

Fonds solidarité internationale eau 4'303.00 x 0.01000 = 43.03

**Sous-total contributions diverses (non soumises à la TVA) 43.03**

#### Assainissement

Période du 12.06.2021 au 17.08.2022

Taxe annuelle utilisation du système d'évacuation des eaux usées X 4'303.00 x 1.10000 = 4'733.30

Taxe annuelle de traitement des eaux usées 4'303.00 x 0.75000 = 3'227.25

N° de parcelle(s) : 1705

Surface considérée : 974 m<sup>2</sup>

Période du 12.06.2021 au 17.08.2022

Taxe annuelle utilisation système évacuation eaux claires CHF 0,50/m2/an 608.75

**Sous-total assainissement (TVA non comprise, au taux normal) 8'569.30**



**TVA eau et assainissement**

Période du 12.06.2021 au 17.08.2022

TVA à 2.5% sur CHF	8'690.34	CHE-115.257.092 TVA Service de l'eau	217.26
TVA à 7.7% sur CHF	8'569.30	CHE-108.956.664 TVA Services industriels	659.84

**Sous-total TVA** **877.10**

**Sous-total eau et assainissement** **18'179.77**

**Déduction des acomptes eau facturés (TVA comprise)** **-6'394.80**

**Déduction des acomptes assainissement facturés (TVA comprise)** **-4'569.15**

**Total eau et assainissement** **7'215.82**

Les décisions de taxation du Service de l'eau (eau potable et assainissement) sont sujettes à recours devant la Commission communale de recours en matière d'impôts. Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. Il est adressé à l'autorité de recours. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le recours est accompagné, le cas échéant, de la procuration du mandataire.





**TVA eau et assainissement**

Période du 12.06.2021 au 17.08.2022

TVA à 2.5% sur CHF	8'690.34	CHE-115.257.092 TVA Service de l'eau	217.26
TVA à 7.7% sur CHF	8'569.30	CHE-108.956.664 TVA Services industriels	659.84
<b>Sous-total TVA</b>			<b>877.10</b>
<b>Sous-total eau et assainissement</b>			<b>18'179.77</b>
<b>Déduction des acomptes eau facturés (TVA comprise)</b>			<b>-6'394.80</b>
<b>Déduction des acomptes assainissement facturés (TVA comprise)</b>			<b>-4'569.15</b>

**Total eau et assainissement**

**7'215.82**

Les décisions de taxation du Service de l'eau (eau potable et assainissement) sont sujettes à recours devant la Commission communale de recours en matière d'impôts. Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. Il est adressé à l'autorité de recours. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le recours est accompagné, le cas échéant, de la procuration du mandataire.